13.

COMMERCE ENTRE L'ESPAGNE ET SES PROVINCES ULTRAMARINES ET LES PROVINCES CONFÉDÉRÉES DE LA PUISSANCE DU CANADA.

NOTES DU COMTE DE PREMIO-REAL,
CONSUL GÉNÉRAL D'ESPAGNE EN CANADA, ETC.

I.

AC921
P3
NO 0110
V.1
P***

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

THE NATIONAL LIBRARY of CANADA ✦ LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE du CANADA ✦

Canada

Les étrangers qui se proposent de commercer avec le Canada, doivent se rappeler d'abord, que le commerce du Canada se fait d'une manière bien différente de celui de la Grande Bretagne. Les douanes et les autres réglements diffèrent beaucoup du système établi en Angleterre. Les idées entretenues dans ces deux pays concernant le libre-échange * et les autres questions qui se rattachent au commerce ou à l'industrie, sont loin d'être identiques; de fait, comme je l'ai déjà dit, le Canada s'est fait un système de commerce pour lui-même.

Voici un tableau qui indique le commerce fait par l'Espagne et les provinces espagnoles des Indes Occidentales, avec la puissance du Canada, depuis 1872, jusqu'en 1877.

---

* Les élections de 1878 en sont une preuve. Le paragraphe précédent fut écrit en juillet 1878, pour former partie d'un rapport que je préparais alors. Les élections ont eu lieu en septembre 1878.

TABLEAU montrant le montant des importations de l'Espagne et des provinces espagnoles des Indes Occidentales faites par la Puissance du Canada ; ainsi que les exportations du Canada en Espagne et aux provinces espagnoles des Indes Occidentales, depuis le 1er juillet 1872 jusqu'au dernier rapport du commerce présenté au Parlement du Canada le 20 janvier 1878, distribué durant le mois de juin dernier, et compilé par le Consul Général d'Espagne.

	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.			IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.		
Année.	Espagne.	Indes Occidentales espagnoles	Espagne et Indes.	Espagne.	Indes Occidentales espagnoles.	Espagne et Indes.	Espagne.	Espagne et Indes.	TOTAL.
1872-73	477,886	1,143,241	1,621,127	25,080	1,624,191	1,649,271	502,966	2,767,432	3,270,398
1873-74	458,067	1,340,235	1,798,302	960	1,255,121	1,256,031	459,027	2,595,356	3,054,333
1874-75	383,484	1,116,440	1,499,924	7,300	1,042,001	1,049,301	390,784	2,158,441	2,549 225
1875-76	436,034	631,140	1,067,174	9,417	1,146,129	1,155,546	445,451	1,777,269	2,222,720
1876-77	278,098	563,451	841,549	62,659	1,284,375	1,347,034	340,757	1,847,826	2,188.583
$	2,033,569	4,794,507	6,828 076	105,416	6,351,817	6,457,233	2,138 985	11,146.324	13,285.309

On voit par le tableau précédent, que le montant du commerce fait durant ces cinq années entre le Canada et l'Espagne et les provinces espagnoles des Indes Occidentales, s'est élevé à $13,285,309.

Le montant du commerce fait par le Canada avec tous les autres pays, durant la même période a été de..... ..... $979,441,778
comme suit :—

Grande Bretagne.....	$480,344,263
Etats-Unis	414,124,890
Provinces de l'A. B. du Nord	15,502,379
Colonies anglaises des Indes Occidentales	15,009,996
Espagne et provinces espagnoles des Indes Occidentales.....	13,285,309

étant le cinquième en rang.

On remarquera, par le tableau ci-dessus, que le commerce entre l'Espagne et les provinces espagnoles des Indes Occidentales et le Canada a diminué annuellement depuis plusieurs années, pour un montant considérable. La cause de cette diminution est attribuée, par quelques-uns, en partie aux troubles qui ont existé dans l'isle de Cuba ; mais la véritable cause doit être attribuée au Canada lui-même par rapport à ses importations de sucre brut et des mélasses des provinces espagnoles des Indes Occidentales ; et l'on trouve la preuve de cet avancé dans le rapport du commerce avec le Porto-Rico, qui vient d'être publié.

En 1870, l'Espagne et ses provinces des Indes Occidentales, occupaient le premier rang, après l'Angleterre, mère-patrie du Canada, la République des Etats-Unis et les possessions britanniques en Amérique. Et les articles importés au Canada, tels qu'on les verra par les tableaux ci-dessous, prouveront que

c'est précisément dans cette branche même du sucre que la diminution s'est fait particulièrement sentir. Le résultat de cette politique a été spécialement funeste au Canada. Le commerce du sucre a été exclusivement placé entre les mains des Etats-Unis. Les raffineries de sucre canadiennes se sont fermées et des milliers d'ouvriers furent, en conséquence, privés de travail et par là, du moyen de soutenir leurs familles au Canada, et ont quitté le pays dans l'espoir de trouver occupation ailleurs. Réduits à l'état le plus déplorable, ces malheureux acceptaient toute espèce d'emploi, pourvu qu'il pût les sauver de la misère qui les ménaçait au Canada ; de là l'immense émigration des canadiens qui s'est faite durant plusieurs années, pendant lesquelles on remarque le décroissement constant du commerce de l'Espagne avec le Canada. Le commerce a été, pour ainsi-dire, suspendu entre ces deux pays.

Aucun vaisseau ne laissera les ports du Canada avec une cargaison de produits canadiens, tant qu'on n'aura pas la certitude qu'il pourra remporter en retour avec profit, une cargaison de l'Espagne ou des provinces ultramarine espagnoles. C'est le Canada qui souffre le plus de cet ordre de choses ; car, au point de vue du commerce, il n'est pas indispensable pour l'Espagne de vendre ses produits au Canada plutôt qu'aux Etats-Unis. Mais quand on compare le prix de ces produits, livrés directement au Canada par l'Espagne, ou importés des Etats-Unis, que voit-on ? Que le fret en plus, les commissions et les autres charges, (que l'on trouvera plus bas et que j'ai compilé d'après un article de la *Gazette de Montréal*, du 8 octobre dernier, qui corrobore entièrement mon opinion sur ce sujet) ; ainsi que les profits du raffineur et de l'importateur augmentent énormement le prix du sucre.

On comprendra mieux les pertes que le Canada a souffertes en lisant les tableaux ci-dessous :

IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ESPAGNOLS EN 1877 (CANADA).

	Voie directe.	*Voie des Etats-Unis.*
Tabac	$ 372	$ 74,325
Cocoa	8	2,668
Citrons et oranges	575	90,373
Raisins de Corinthe	19,909	49,968
Figues	2,044	6,536
Raisins secs	183,605	152,052
Raisins	301	21,424
Noix	7,614	10,060
Fruits divers	543	80,221
Huile	Nil.	13,017
	$214,971	$500,644

Afin de prouver en même temps que la guerre à Cuba a été pour très-peu de chose dans cette diminution de commerce entre le Canada et les provinces espagnoles des Indes Occidentales, je soumets le rapport du commerce fait avec le Porto-Rico où il n'y a pas eu de guerre :

1877.

IMPORTATIONS EN PORTO-RICO.

	Du Canada et de Terreneuve.	*Des Etats-Unis.*
Morue	$ 300,387	$ 95,601
Cerceaux en bois	8,200	44,943
Harengs salés	28,182	8,424
" fumés	894	1,084
A reporter	$337,663	$150,052

Report.....	$337,668	$150,052
Avoine	2,637	1,181
Sucre raffiné.....	Nil.	1,823
Bocoys (en pièces).....	4,816	226,480
Poisson commun	19,096	12,192
Bœuf salé.....	1,098	18,324
Porc salé.....	1,155	133,710
Ognons.....	1,055	19,928
Farine.....	500	433,337
Lard	4,828	179,701
Beurre.....	1,612	30,675
Patates.....	385	32,065
Fromage.....	2,635	49,627
Betteraves.....	119	1,733
Saumon.....	1,929	234
Planches (pichipen).....	5,114	45,991
" en pin blanc.....	26,471	80,660
Tejamani.....	215,30	15,439
	$432,643	$1,433,152

EXPORTATIONS.

Sucre.....	$9,452	$3,043,262
Jus.....	9,918	616,554
	$19,370	$3,659,816

1875.

IMPORTATIONS EN PORTO-RICO.

	Du Canada et de Terreneuve.	*Des Etats-Unis.*
Morue	$1,280,272	$563,626
Cerceaux	3,781	135,009
Harengs salés.....	79,980	53,805
A reporter.....	$1,364,033	$752,440

Report.....	$1,364,033	$752,440
Bocoys (en pièces).....	Nil.	616,920
Poisson commun.....	148,160	65,360
Porc salé	1,875	433,500
Ognons	Nil.	94,322
Farine	1,125	1,834,445
Beurre.....	3,704	245,728
Patates	19,732	29,817
Fromage.....	Nil.	253,606
Saumon	2,925	Nil.
Planches (pichipen).....	Nil.	153,560
" pin blanc.....	29,062	308,680
Tejamani.....	10,727	35,185
	$1,581,343	$4,323,563

EXPORTATIONS.

Sucre	$658,803	$14,191,560
Jus	96,975	2,480,812
Oranges douces.....	2,375	138,750
	$758,153	$16,811,122

Il faut espérer que l'intérêt que le peuple du Canada porte à cette question tournera à l'avantage de ce pays, dans lequel j'ai l'honneur de représenter la nation espagnole, et qu'on remédiera bientôt au mal que je signale.

Mais si le Canada ne se montrait pas déjà disposé à prendre des mesures pour améliorer cet état de choses, il y aurait encore un autre moyen de le faire que j'indiquerai ailleurs.

Il est évident, que si les produits bruts étaient envoyés de Cuba en Espagne pour y être préparés, l'article ainsi raffiné pourrait être expédié au Canada à bien meilleur marché que s'il y était importé des Etats-Unis, parce que la main-d'œuvre aux Etats-Unis est de beaucoup plus élevée qu'en Espagne. Ainsi on pourrait importer en Canada un article absolument pur au profit des habitants de ce pays, et avec un grand bénéfice pour l'Espagne ; de manière que, au lieu d'une perte il en résulterait un bénéfice réel pour l'Espagne, pour les provinces ultramarines espagnoles et pour le Canada. Les bois magnifiques du Canada, et les autres produits que nous recevrions en échange, contribueraient à augmenter les relations commerciales, et ainsi un commerce avantageux pour les deux pays, au lieu de périr, serait favorisé et s'agrandirait.

Un article du *New-York Tribune*, reproduit par la *Gazette de Montréal* du 16 novembre 1878, fait référence comme suit à la falsification du sucre aux Etats-Unis :

" Il est connu, dit ce journal, que le gouvernement a des preuves évidentes que les sucres sont grandement falsifiés avec des ingrédients nuisibles à la santé, et qu'il en est de même pour ceux qui sont destinés à l'exportation, ce qui occasionne aussi une fraude réelle envers le gouvernement. Les importateurs prétendent que la perte causée au revenu des Etats-Unis par les fraudes pratiquées sur l'importation du sucre, s'élèvent à $5,000,000 annuellement. "

Cette question de la falsification du sucre a beaucoup occupé la presse depuis quelque temps ; mais ce qui suit peut résumer en grande partie tout ce qui a été dit sur ce sujet.

" En septembre dernier, il y a eu, à la douane de New-York, une investigation sur les fraudes qui se pratiquent pour tromper les autorités douanières, au sujet

des sucres. Un comité, présidé par un M. Wood, avait été chargé de faire cette investigation.

" Les accusations étaient portées contre des raffineurs de sucre formant, paraît-il, une confrérie parfaitement organisée, comme on sait le faire aux Etats-Unis, sous le nom de *ring*, et qui volaient le revenu de plusieurs millions, chaque année, en trompant les douanes, dans les différentes marques, et réclamant les remises de droits, tel que pourvu par la loi, lorsque ces sucres, après avoir été raffinés, étaient réexpédiés à l'étranger.

' Outre ces faits, qui ont été prouvés d'après le rapport du comité (rapport que nous avons sous les yeux) il a aussi été prouvé, que dans les procédés des raffineries, on faisait usage de substances délétères, pour changer les marques du sucre, de sorte qu'on ne se contentait pas de voler le trésor, mais on empoisonnait le consommateur américain, et celui des autres pays aussi, en leur expédiant des sucres et sirops adultérés, sous le nom de *sucres raffinés et sirops purs ;* et pour ce dernier acte, c'est-à-dire, l'expédition d'articles délétères à l'étranger, on réclamait une remise partielle sur les droits de douane payés.

" Deux des chefs de ces manufactures, du nom de Havemeyer et Humphey, ont été examinés devant le comité, et ont protesté qu'il n'y avait aucune fraude, au sujet des droits sur les sucres, ni aucune adultération. Mais plusieurs importateurs et raffineurs honnêtes ont aussi donné leurs témoignages et jeté du jour sur la question.

" Au moyen de chiffres officiels, pris au département du trésor, à Washington, on a pu constater les quantités de sucre requis en 1876 et 1877, et aussi ce qui a été reçu, à New-York, en particulier, depuis le commencement de l'année 1878. Ces chiffres, mis en regard des recettes, attestent, pour 1876, un déficit de

$4,084,080 ; pour 1877, un déficit de $5,367,449 : et pour New-York, seul, 1878, un déficit de $4,578,553.

" Les chiffres donnent aussi la quantité de sucre et sirop consommée dans les Etats-Unis, et ce qui a été exporté après avoir été raffiné.

" Les procédés chimiques par lesquelles on fait du sucre de haute marque avec de la matière commune sont des secrets qu'on n'aime pas à faire connaître ; cependant on sait que le muriate d'étain, l'acide sulphurique et le bisulphate de chaux, jouent un grand rôle dans cette transformation de mauvais sucre qui en impose par une couleur belle et brillante.

" Pour ajouter au volume du sucre, on y mêle aussi de l'empois et de la farine commune. Cela ajoute encore à la blancheur, sans toutefois être préjudiciable à la santé. Mais celui qui achète du sucre n'entend pas acheter de l'empois, ou de la farine ; c'est du sucre qu'il lui faut.

" Les chimistes engagés dans les raffineries sont des gens très-versés dans leur art ; il leur est facile de faire prendre le change aux officiers de douane, au sujet des marques du sucre, et aussi de donner au sucre et au sirop, après qu'ils ont été soumis aux opérations de la raffinerie, une couleur et un éclat qui trompent l'œil des acheteurs. Il pourrait aussi se faire que quelques officiers de douane se trouvassent impliqués dans ces fraudes.

" A l'heure qu'il est, tout le monde sait qu'il est d'une nécessité impérieuse de protéger le public contre les adultérations délétères, et le trésor des Etats-Unis contre le vol de 9 à 10 millions de dollars par année, par des exemptions de droits sur les sucres importés et par des remises sur les sucres raffinés réexportés. On comprend aussi, qu'il est temps de mettre un frein aux adultérations si préjudiciables à la santé des acheteurs.

" Le tout doit être porté devant le Congrès à Washington à sa prochaine réunion."

Quelle que soit l'étendue de ces falsifications, et quelles que soient les résolutions que le Congrès des Etats-Unis puisse adopter, elles seront naturellement dans l'intérêt des Etats-Unis mêmes, et non pas dans ceux du Canada ni de Cuba. Maintenant, il est un fait irrécusable et frappant, c'est que les canadiens et tous ceux qui importent leur sucre des Etats-Unis, tout en payant aussi cher, et même plus, par livre, que quand ils le fabriquaient eux-mêmes, ont encore à payer le prix d'un sucre pur, pour ce qui n'est que de la glaise blanche ou jaune sous forme de poudre ou de pains. Le tableau ci-dessous indiquant le montant des droits perçus sur le sucre, fait voir en même temps qu'on consume actuellement plus de sucre qu'autrefois. On devrait cependant raisonnablement supposer que la consommation du sucre dans ces temps de gêne et de misère devrait être moindre ; ce qui arriverait, si cet article était aussi pur qu'autrefois.

Mais en conséquence de la falsification mentionnée, il faut une plus grande quantité de ce mélange pour produire le même effet qu'une quantité donnée de sucre pur. *Ainsi, le peuple paie le haut prix pour un objet falsifié, et se trouve en outre forcé d'en acheter une plus grande quantité.*

Je crois avoir raison en disant que l'amélioration de cet état de choses est de la plus haute importance, car il s'agit, à part du commerce *bona fide* du pays, d'une autre question que non-seulement moi, mais le gouvernement du pays a à cœur, et sur laquelle il veille, sans doute, avec la plus grande sollicitude ; je veux dire, du bien de tous les habitants, comme opposé au profit de quelques spéculateurs malhonnêtes.

Suivent à la prochaine page les tableaux susdits :

Sucre entré aux douanes du Canada pour consommation pendant huit ans 1870–1877.

D'où importé.	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877
Grande-Bretagne	313,002	820,704	1,380,406	1,354,987	1.333,583	1,701,466	1,449,337	2,579,031
Etats-Unis	578,435	615,500	601,921	1,684,447	1,673,607	1,326,208	2,106,882	1,942,709
Belgique	401	.....	24,177	106,414	.....	.....	.....	.....
Hollande	4,043	676	2,444	11,363	13.000	.....	704	489
Indes Occidentales anglaises	430,367	285,057	510,207	533,881	476,439	519,995	385,045	198,758
Indes Occidentales espagnoles	1,748,138	1,353,960	935,319	472,529	805,080	699,099	332,966	292,524
Province de l'Amérique B. du Nord	150,548	325,527	308,262	175,695	.....	.....	.....	.....
Allemagne	1,677	3,474	415	35,268	.....	156	.....	1,341
Indes Occidentales françaises	2,566	4,560	7,365	27,605	15,286	22,373	10,725	2,739
Indes Occidentales hollandaises	1,615	442	.....	66	.....	34,185	52,336	635
Guyane britannique	521	14,230	.....	.....	22,265	2,290	58,836	62,783
St. Pierre et Miquelon	10	8	189	59	142	276	2	177
Guyane hollandaise	67	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Isle Prince-Edouard	14	14	241	9,614	.....	.....	.....	.....
Jersey	76	.....	355	.....	.....	619	75	.....
Indes Occidentales (non spécifiées)	.....	1,396	2,779	.....	.....	.....	.....	.....
Terreneuve	.....	502	.....	.....	92,154	14,680	1	1,088
Indes Occidentales danoises	.....	931	.....	.....	459	71,344	8,100	2,220
Brésil	.....	.....	81,091	411,033	414,258	278,311	286,234	.....
Isles Sandwich	.....	.....	52,403	.....	.....	.....	44,529	48,512
Espagne	.....	.....	.....	138	419	.....	.....	.....
Honolulu	.....	.....	.....	55,176	50,885	43,515	.....	.....
Amerique du Sud	.....	.....	.....	.....	93	.....	.....	.....
Chine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	69	1,158
Pérou	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,183	3,548
Indes Orientales hollandaises	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116,076	.....

Amérique du Sud	...	...	...	...	55,176	50,885	43,515	...
Chine	...	...	...	...	...	93	...	...
Pérou	...	...	...	...	...	...	69	1,158
Indes Orientales hollandaises	...	...	...	...	...	...	1,183	3,548
							116,076	...

Droits payés sur le sucre importé en Canada pendant huit ans 1870–1877.

D'où importé.	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877
Grande-Bretagne	126,555	344,562	563,603	561,549	596,169	733,495	677,373	1,139,210
Etats-Unis	248,995	260,217	242,144	682,715	693,834	566,638	925,382	790,162
Belgique	153	...	9,801	44,944	...	...	...	...
Hollande	1566	251	908	4,441	5,058	...	274	20,277
Indes Occidentales anglaises	191,057	128,938	231,127	238,175	223,690	248,641	179,382	89,238
Indes Occidentales espagnoles	714,842	622,031	419,062	293,385	580,076	357,450	163,266	136,687
Province de l'Amérique B. du Nord.	67,559	149,168	151,075	78,017	...	...	...	...
Allemagne	636	1,334	112	15,663	...	61	...	556
Indes Occidentales françaises	1,146	1,981	3,316	12,339	7,108	10,685	5,174	1,381
Indes Occidentales hollandaises	688	223	...	28	...	...	21,162	279
Guyane britannique	226	119	...	...	9,788	10,41	26,961	27,637
St. Pierre et Miquelon	4	3	77	20	53	112	1	66
Guyane hollandaise	33	...	...	...	...	...	...	...
Isle du Prince Edouard	5	5	90	4,052	...	...	...	...
Jersey	26	...	133	...	...	253	31	...
Indes Occidentales (non spécifiées)	...	628	1,256	...	...	...	...	...
Terreneuve	...	222	...	...	44,080	6,999	...	448
Indes Occidentales danoises	...	401	...	...	195	30,884	3,992	911
Brésil	...	...	39,789	178,590	194,111	124,442	120,279	...
Isles Sandwich	...	...	16,855	...	...	...	18,308	19,676
Espagne	...	...	...	58	17	...	...	...
Honolulu	...	...	...	21,897	24,832	17,889	...	...
Amérique du Sud	...	...	...	...	41	...	...	...
Chine	...	...	...	...	...	...	43	571
Pérou	...	...	...	...	...	...	560	1,622
Indes Orientales hollandaises	...	...	...	...	...	12,831	45,220	...

Afin de montrer la quantité minime du sucre consommé au Canada, qui s'importe directement de l'île de Cuba, je soumets la lettre et document officiel ci-dessous, renfermant tous les détails possibles, et qui m'ont été fournis avec sa courtoisie habituelle par M. J. Johnson, le distingué Commissaire des Douanes de la Confédération :

Département des Douanes.

Ottawa, 4 juillet 1877.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joints, les rapports des différents ports auxquels le sucre et les mélasses ont été importés de Cuba pendant les cinq mois spécifiés dans votre lettre du 12 juin dernier.

J'espère que les informations renfermées sous ce pli, serviront à l'objet que votre gouvernement a en vue. Quoique les rapports ne soient pas tout-à-fait dans la même forme que le blanc que vous m'avez envoyé, il s'en rapproche autant que nos livres et documents le permettent ; et je crois qu'il renferme tous les renseignements essentiels.

Je crois devoir remarquer que les valeurs données, comprennent le coût des caisses, et de toutes les dépenses d'embarcation.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

J. JOHNSON,

Com. des douanes.

Ilmo. Sr. Conde de Premio-Real,
Consul-Général d'Espagne au Canada, etc.

Avant d'introduire ces tableaux dans ces pages il faut observer que, quoique l'on pourrait dire que le port de Montréal n'est pas un port d'hiver, la même remarque ne s'applique point aux ports des provinces maritimes.

ETAT des sucres et mélasses importés au port de Montréal, de l'Isle de Cuba, pendant les mois de janvier, février, mars, avril et mai, 1875.

1875 Date.	Genre de vaisseau.	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti.	SUCRES. Description des emballages.	Classe ou qualité de sucre.	Quantité	Valeur	MÉLASSES.
								$	
Mars 30	.....	.....	Palestine.	Cienfuegos	461 bls et 36 tcs	No. 9 et au-dessus.	750,191	24,128	Nil.
Mai 7	Goëlette.	Américain.	Chas. Moeford.	Havana et Cardenas.	271 bls et 54 tcs 242 bls	No. 9 à 13. Au-dessous de No. 9.	405,850 342,253	12,606 10,631	
" 18	Brick.	Anglais.	John Good.	Havana et Matanzas.	508 bls et 54 boîtes	Au-dessous de No. 9.	742,466	23,180	
" "	"	"	Emily.	Cardenas.	403 bls et 75 boîtes	No. 9 à 13.	597,525	18,384	
" "	Barque.	Américain.	Norton Good.	"	603 bls et 63 tcs	Au-dessous de No. 9.	850,605	26,163	
						Total.....	3,688,890	115,092	

W. B. SIMPSON, *Collecteur.*

Etat des sucres et mélasses importés au port de de janvier, février, mars,

Date.		Genre de vaisseau.	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti.	SUCRES. Description des emballages.		
1875						Boucauts	Trs.	Bls.
Fev.	10	Brigantin.	Anglais.	Lockiel.	Cienfuegos	.....	....	....
"	16	"	"	Mirella.	"	.....	...	...
"	22	"	"	Ida.	"	.....	....	....
"	23	"	"	Jane E. Hala.	"	.....	....	....
"	23	"	"	Eureka.	"	.....	...	....
"	23	Goëlette.	"	Bella.	"	.....	....	....
Mars	1	Brigantin.	"	Halifax.	"	.....	....	....
"	12	"	"	Daisy.	"	.....	....	...
"	13	"	"	Thalia.	"	.....	....	....
"	18	"	"	M. H. Morris.	"	.....	...	....
"	18	"	"	Premier.	"	.....	....	...
"	18	"	"	Kenuck.	"	.....	...	....
"	23	"	"	Empress.	"	.....	....	....
"	24	Goëlette.	"	Wm. Hayes.	"	.....	....	....
"	25	Brigantin.	"	Florence.	"	.....	...	....
"	29	Goëlette.	"	Annie May.	"	.....	....	...
"	29	Brigantin.	"	Spanish Marie.	"	.....	...	....
"	29	"	"	Sappho.	"	.....	...	...
"	29	"	"	Daltie.	"	.....	....	...
"	30	"	"	Fortune.	"	.....	....	...
"	30	"	"	Louise.	"	.....	....	...
Avril	5	Goëlette.	"	Albert L.	"	105	22	...
"	7	Brigantin.	"	Edith.	"	.....	...	...
"	7	"	"	Evangeline.	"	.....	...	...
"	7	"	"	Chieftain.	"	.....	....	...
"	9	"	"	Thos. Albert.	"	.....	....	...
"	9	"	"	Montrose.	"	.....	....	...
"	9	"	"	Mary.	"	.....	....	...
"	10	"	"	Delta.	"	.....	....	...
"	27	"	"	Kingston.	"	.....	...	...
"	27	"	"	Laurella.	"	.....	...	...
Mai	4	"	"	Minnie Crouan.	"	.....	....	...
"	4	Goëlette.	"	Ocean Lilly.	"	.....	...	...
"	14	Brigantin.	"	Peter Roberts.	"	.....	....	...
"	17	"	"	Dochiel.	"	.....	....	....
"	18	"	"	Arabel.	"	.....	...	...
"	21	Goëlette.	"	Mirella.	"	.....	....	...
"	26	Brigantin.	"	Edua.	"	.....	....	...
					Total.....	105	22	

* La quantité et valeur de chaque description d'emballage

Halifax, N. E., de l'Isle du Cuba, pendant les mois avril et mai, 1875.

SUCRES.			MÉLASSES.				
Classe ou qualité de sucre	Quantité *	Valeur. *	Description des emballages.			Quantité. *	Valeur. *
		$	Tonnes.	Trs.	Bls.		$
.....	.....	.....	171	27	12	27,034	5,575
.....	.....	.....	181	25	24	28,526	5,928
.....	.....	.....	289	41	11	42,764	8,789
.....	.....	.....	181	15	11	26,740	5,468
.....	.....	.....	243	32	29	36,364	7,486
.....	.....	.....	133	18	5	20,306	4,160
.....	.....	.....	256	86	50	44,774	9,254
.....	.....	.....	160	22	20	25,895	5,255
.....	.....	.....	215	17	28	30,852	6,388
.....	.....	.....	198	37	32	30,979	6,412
.....	.....	.....	237	28	18	35,106	7,224
.....	.....	.....	176	19	10	25,537	5,255
.....	.....	.....	279	33	26	41,554	8,533
.....	.....	.....	259	30	11	37,730	7,811
.....	.....	.....	240	32	20	35,461	7,361
.....	.....	.....	177	21	13	26,654	5,506
.....	.....	.....	158	16	6	23,249	4,788
.....	.....	.....	272	28	9	39,170	8,067
.....	.....	.....	155	27	22	24,689	5,082
.....	.....	.....	198	26	16	31,069	6,356
.....	.....	.....	181	36	18	29,014	5,992
.....	190,990	6,497	.....	...	...	.....	.....
.....	.....	.....	283	32	28	42,647	8,756
.....	.....	.....	215	30	16	31,802	6,574
.....	.....	.....	211	28	38	32,963	6,782
.....	.....	.....	171	23	18	25,254	5,235
.....	.....	.....	156	12	5	22,864	4,675
.....	.....	.....	135	18	18	27,930	5,778
.....	.....	.....	241	21	10	35,175	7,221
.....	.....	.....	149	32	6	22,651	4,702
.....	.....	.....	255	27	24	38,662	7,949
.....	.....	.....	129	26	27	20,673	4,287
.....	.....	.....	195	20	15	29,187	5,983
.....	.....	.....	242	36	22	38,000	7,888
.....	.....	.....	176	25	12	26,683	5,514
.....	.....	.....	313	31	6	43,946	9,092
.....	.....	.....	177	30	18	27,847	5,763
.....	.....	.....	163	28	26	25,670	5,341
	190.990	$6.497	7,570	1,035	680	1,175,424	$238,230

doivent être données à part.

W. ROSS, *Collecteur.*

ETAT des sucres et mélasses importés au port de de janvier, février, mars,

Date.	Genre de vaisseau.	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti.	SUCRES. Description des emballages.
1875. — Mars 29	Brigantin.	Anglais.	Pronto.	Cienfuegos	.....

* 11 lbs. égale à un gallon.

ETAT des sucres et mélasses importés au port de de janvier, février, mars,

Date.	Genre de vaisseau.	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti	SUCRES. Description des emballages.
1875. — Fév. 27	.....	Anglais.	Kittie Stevens.	Cienfuegos	.....
" "	.....	.....	"	"	Partie d'un baril.
Avril 13	Brick.	Anglais.	Pronto.	"	.....
Mai 25	Goëlette.	"	Sinope.	"	.....

Yarmouth, N. E., de l'Isle de Cuba, pendant les mois avril et mai, 1875.

SUCRES.			MÉLASSES.		
Classe ou qualité de sucre	Quantité	Valeur.	Description des emballages.	Quantité.	Valeur.
				Lbs. *	$
.....	.....	.....	38 tonnes.	58,025	909
			25 tierces.	21,565	338
			12 barils.	4,625	71
			Total.....	84,215	$1,318

H. A. HOOD, *Collecteur.*

St.-Jean, N. B., de l'Isle de Cuba, pendant les mois avril et mai, 1875.

SUCRES.			MÉLASSES.		
Classe ou qualité de sucre.	Quantité	Valeur.	Description des emballages.	Quantité.	Valeurs.
	Lbs.	$		Gallons.	$
.....	.....	.....	263 tonnes. 40 tierces. 17 barils.	35,490	7,363
Au-dessus n° 13 d. s.	100	3	1 baril.	30	8
.....	.....	.....	130 tonnes. 15 tierces. 5 barils.	19,154	4,137
.....	.....	.....	233 tonnes. 33 tierces. 24 barils.	35,183	7,976
Total.....	100	$3	.....	90,857	$19,484

J. R. RUEL, *Collecteur.*

ETAT des sucres et mélasses importés au port de
de janvier, février, mars,

Date.	Genre de vaisseau.	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti.	SUCRES. Description des Emballages.
1875 — Mars 18	Goëlette...	Etats-Unis	Starlight.....	Cienfuegos	.....
Avril 24	Goëlette....	Canadien ..	Cuba.....	Cienfuegos	.....
Mai 29	Goëlette....	Canadien ..	Julia Amerrit...	Cardenas...	.....

Saint Stephen, N. B., de l'Isle du Cuba, pendant les mois avril et mai, 1875.

SUCRES.			MÉLASSES.		
Classe ou qualité de sucre.	Quantité .	Valeur. .	Description des emballages.	Quantité .	Valeur. .
				Gallons.	$
Nil..	.....	.....	123 tonnes.	17,576	3,932 00
			42 tierces.	3,237	724 00
			36 barils.	1,388	311 00
				22,201	4,967 00
Nil.....	.....	.....	117 tonnes.	15,361	3,562 00
			19 tierces.	1,390	322 00
			18 barils.	715	166 00
				17,466	4,050 00
Nil.....	....	.....	295 tonnes.	42,502	9,520 00
			30 tierces.	1,733	388 00
				44,235	9,908 00

H. WEBBER, *Collecteur.*

ETAT des sucres et mélasses importés au port de de janvier, février, mars,

Date.	Genre de vaisseau	Drapeau.	Nom du vaisseau.	Port d'où parti.	SUCRES. Description des Emballages.
1875					
Mars 10	Goëlette....	Etats-Unis.	Starlight	Cienfuegos	....
Avril 9	Goëlette. ..	Anglais.....	Cuba	Cienfuegos	.....
Avril 24	Goëlette.....	Anglais.....	Cuba	Cienfuegos	.....

* 11 livres égales à un gallon.

St. Andrews, de l'Isle du Cuba, pendant les mois avril et mai, 1875.

SUCRES.			MÉLASSES.		
Classe ou qualité du sucre.	Quantité	Valeur.	Description des emballages.	Quantité.	Valeur.
				Lbs. *	$
.....	.....	.....	71 tonnes.	112,707	2,254
			10 tierces.	8,426	169
			10 barils.	4,345	87
				125,478	2,510
.....	.....	.....	19 tonnes.	30,250	619
.....	.....	.....	80 tonnes.	124,762	2,555
			2 tierces.	1,617	32
			2 barils.	836	15
		Total..	....	127,215	2,602

C. M. GAVE, *Collecteur*.

Pour le moment, après ces données, je laisse de côté la question du sucre, et j'en viens à une autre très-importante pour une des grandes industries du Canada, et qui préoccupe beaucoup l'esprit public en ce moment.

Je veux parler des négociations qui sont maintenant pendantes entre le gouvernement français et celui du Canada relativement aux vins rouges de la France et aux vaisseaux du Canada. Qu'un traité analogue à celui qui est maintenant sous considération, puisse se faire avec l'Espagne, avec un égal avantage et même avec moins de difficultés; c'est ce que je vais tâcher de démontrer. En traitant cette question je ne prétends pas ralentir le zèle de ceux qui ont pris à cœur l'accomplissement de ce traité là : car tout en soutenant que le Canada retirerait de grands avantages en faisant un semblable traité avec l'Espagne, je sais qu'il y a de fortes raisons pour qu'un traité de ce genre soit conclu avec la France.

Personne ne peut nier que les vins communs d'Espagne ne soient supérieurs à ceux de même prix qui viennent de France, et que ce fait a été admis depuis des siècles. J'ai sous les yeux une liste des vins de la maison Antonio Sedó, membre du parlement espagnol, à des prix qui défient la compétition française ou autre, avec l'immense avantage d'être absolument purs.

Cette liste comprend outre les vins spéciaux du Priorato et autres, le madère, claret, etc., car l'Espagne jouit d'un sol si varié, qu'elle peut produire tous les fruits qui croissent dans la zone tempérée. De sorte qu'on y trouve toutes les différentes espèces de raisins qui conviennent aux diverses sortes de vins, dans un aussi haut dégré de perfection que dans les endroits où elles croissent naturellement. On choisit avec soin et sans trouble le sol et le climat qui correspondent à ceux d'où le raisin est tiré.

Messieurs W. et A. Gilbey, marchands de vin en Angleterre, et qui ont de grands intérêts dans le commerce des vins de la France, écrivaient dernièrement ce qui suit :

" Il est facile de prévoir, que dans les provinces de l'Espagne qui produisent les vins rouges, se trouve la source d'un commerce vaste et croissant, non-seulement avec l'Angleterre, *mais aussi avec les autres pays.* Une grande quantité des vins rouges d'Espagne a été importée sur le marché anglais depuis peu d'années. Le sol et le climat de l'Espagne sont tellement semblables à ceux du Portugal, et la culture de la vigne tellement identique, que ces vins rouges seront facilement trouvés exactement comme les *port-wines* du Duero.

" Il est hors de doute que l'introduction de ces *port-wines* espagnols, comme on les appelle, a satisfait un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, c'est-à-dire, l'introduction sur notre marché d'un vin généreux qui a du corps, à un prix modéré.

" L'introduction de ces vins en Angleterre est due en grande partie à la réduction des droits qui fut faite en 1860. Ils se sont tellement accrédités sur nos marchés depuis cette époque que la consommation annuelle de l'Angleterre s'élève aujourd'hui à pas moins de 1,000,000 de gallons.

" A mesure que ces vins seront connus, leur ressemblance avec ceux du Portugal et la modicité de leur prix les feront rechercher d'avantage sur nos marchés."

Ces messieurs ajoutent encore : " le climat de l'Espagne, et la température du pays sont favorables à l'amélioration et à la maturité du vin après sa première fermentation.

" Pendant l'année 1868, l'Angleterre a importé de l'Espagne 6,381,883 gallons de vin blanc, et 949,980 gallons

de vins rouges, ou à-peu-près la moitié de l'importation totale de cette année-là.

" Cette grande consommation de vin provenant d'un seul pays montre l'appréciation générale, que l'on fait des vins d'Espagne, ainsi que leur bonnes qualités."

Et de plus, ajoutent les mêmes marchands : " La position géographique de l'Espagne lui donne des avantages naturels supérieurs à ceux de la France."

Après avoir cité l'opinion de ces messieurs, je crois devoir ajouter que le gouvernement espagnol exerce la plus grande surveillance pour qu'aucunes imitations délétères ou compositions chimiques ne soient offertes au public sous le nom de vin, et l'on a passé à cet effet la loi sévère qui suit :

" 1° Nul établissement ayant pour but l'amélioration l'imitation ou la manufacture artificielle des vins, ne pourra être ouvert sans avoir obtenu, au préalable, une license d'une autorité compétente.

" Il sera permis d'améliorer les vins du pays au moyen de substances qui ne sont point nuisibles à la santé.

" 2° D'imiter des vins étrangers ou du pays au moyen de substances non nuisibles à la santé.

" 3° De manufacturer des vins produits directement par la fermentation du jus ou de la sève des fruits ou autres substances végétales.

" 4° De manufacturer des vins artificiels sans fermentation du jus des fruits, et aux moyens de préparations non nuisibles à la santé, ni dans leurs éléments, ni dans leur combinaison.

" 5° Les établissements consacrés aux industries mentionnées dans la clause précédente, devront indiquer sur leurs enveloppes la nature de ce qu'elles contiennent. Le nom de la manufacture ainsi que celui de la ville où elle est située devra se trouver en caractères lisibles sur leurs caisses. Les établissements mentionnés dans

le troisième paragraphe, devront aussi indiquer sur leurs enveloppes et leurs caisses, la substance naturelle avec laquelle le vin est fait ; et ceux qui sont mentionnés dans la quatrième clause devront aussi spécifier la qualité artificielle de la manufacture.

"6° Tous ces établissements seront visités une fois tous les trois mois par un chimiste nommé par le gouvernement.

"7° Quiconque exploitera de telles manufactures sans licence, encourra une amende de $50, si cette amende est imposée par le gouvernement ; et de $25, si elle est imposée par le maire ; et ne pourra continuer jusqu'à ce que la licence ait été obtenue. Toute infraction à une des conditions d'une licence sera passible d'une amende de $25 ou de $15 tel que ci-dessus imposée."

Cependant dans les autres pays de l'Europe, cette imitation et composition des vins se pratiquent ouvertement sans autant de surveillance de la part des gouvernements des dits pays.

On a même permis l'impression de certains livres, et ici-même, au Canada, on permet à des colporteurs de vendre des prescriptions pour manufacturer toutes sortes de liqueurs au moyens de préparations chimiques.

Maintenant, voici une liste des prix des vins espagnols des meilleures maisons de l'Espagne.

PRIORATO.

Vins généreux qui ont remporté des médailles d'or à l'exposition de Paris, en 1867, Vienne, 1873, Philadelphie, 1875, Madrid, 1876, etc., etc.

MARQUE.

A. Sedó.—Vigneron.—Reus.

Afin de faire connaître ces vins si délicats, les prix en sont fixés dorénavant comme suit :

QUALITÉ.			PRIX. bouteille	Caisse de 12 blles.
			c.	$. c.
Muscatel rose	de 40 ans	..	70	1
White Port	35	..	55	6.30
Malvoisie	30	..	55	6.30
Nectar	27	..	55	6.30
Muscatel doux	24	..	50	5.75
" sec	22	..	50	5.75
Machabée	20	..	50	5.75
Madère	18	.	45	5.15
Claret sec	18	..	45	5.15
Vieux sec de 1re classe	24	..	45	5.15
Rose doux	14	..	45	5.15
" sec	14	..	40	4.60
Oro sec	12	..	40	4.60
Blanc sec	12	..	40	4.60
Old Port	12	..	40	4.60
Vieux doux	12	..	40	4.60

Des caisses contenant chacune 2 bouteilles muscatel doux, 2 machabée, 2 malvoisie, 2 vieux sec de 1ère classe, 2 muscatel rose, 2 white port. Total, 12 bottles, $6.20.

Des caisses contenant chacune 2 bouteilles de muscatel doux, 2 old port, 2 vieux sec de première classe, 2 oro sec, et 2 madère. Total, 12 bouteilles, $4.90.

Des caisses contenant chacune deux bouteilles de muscatel doux, 1 machabée, 1 malvoisie sec, 1 vieux sec de 1ère classe, 1 oro sec, 1 madère, 1 muscatel sec, 1 nectar, 1 old port. Total, 12 bouteilles, $5.60.

Plusieurs personnes intéressées à nuire au commerce du vin fait entre l'Espagne et le Canada, ont répété bien souvent, que ces vins ne sont exportés qu'en grande quantité. Cependant cette maison offre d'expédier le vin en bouteilles, en caisse ou en fût. On voit aussi que ces vins ont obtenu les premiers prix aux expositions de Paris, Vienne, Philadelphie et Madrid.

Passons maintenant aux vins fins de Jerez. J'introduis les deux seuls circulaires qui m'ont été remises :

" 36, MARK LANE,
Londres, 20 mai 1878.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, que relativement à la circulaire de Messieurs HERRAN ET CIE., de Jerez, j'ai accepté leur agence pour le Royaume-Uni et le Nord de l'Europe ; et que j'aurai beaucoup de plaisir à soumettre à votre approbation des échantillons de leurs sherries, dans l'espoir qu'après en avoir reconnu les bonnes qualités vous voudrez m'honorer de vos commandes.

Votre dévoué serviteur,
W. K. GEORGES.

PRIX D'ENVOI DES VINS SHERRY,
pâles, jaunes et bruns.

[ ]	£30
[J]	35
[D]	40
[L]	45
[H]	50
[G]	55
✡	60
✡ [J] [H]	70
✡ [V] [O]	80

[V] [V] [O] £90
Vieux vins supérieurs.....de £90 en montant.
Amontillado.....£50 à £130
Manzanilla .....£45 à £ 90
Vins marque J H / X E R E Z .....£18 à £ 28
Billet à six mois de la date de mise-à-bord."

PRIX DU SHERRY.

JOSEPH C. GORDON,
JEREZ DE LA FRONTERA.
F. O. B. à Cadiz.

D. G.
GORDON
1795.

O	£13
OO	18
OOO	22
***	27
*** ***	34
*** *** ***	38
<>	44
<><>	50
<><><>	55
⋇⋇	60
⋇⋇⋇	72

Finos.....£55 à 72
Amontillados.....£80 & 90
Montillas.....£34 & 110
Old Soleras.....£110 & 180
Billet à 6 mois de la mise-à-bord.

Address—JEREZ DE LA FRONTERA.
or—2, *Brabant Court,*
LONDON, E. C.

Pour les vins cotés ci-dessus de £80 à £90 les prix sur le marché anglais sont de £100 à £180, tandis qu'on ne donne aucune cote pour les *vieux Soleras.*

Le *British Mail*, en parlant de l'approvisionnement de vins d'Espagne dit :—

"Certainement le bas prix doit être en proportion de la qualité" (et c'est ainsi que j'envisage la question) "autrement le bas prix ne signifie rien, car les vins ont rarement failli." Ceci confirme ce que Messieurs W. et A. Gibley ont dit dans leur traité sur les vins.

"Il faut se rappeler que l'Espagne est, sans exception le pays le plus sec de l'Europe, et n'est pas exposé à ces variations des saisons si communes dans les pays situés plus au nord ; c'est pourquoi, malgré que la vendange en Espagne puisse être plus abondante dans une année que dans une autre, cependant, grâce à sa belle température on n'y connait jamais une mauvaise récolte."

Je donne, à présent, la liste des prix de Messrs. Quetton, St. George & Cie., importateurs de Montréal, afin de montrer les prix que l'on paie en Canada, pour quelques-uns des vins cotés ci-dessus.

QUETTON ST. GEORGES & CIE.,

Importateurs et producteurs de purs vins français, espagnols et allemands.

J. B. CARTWRIGHT ET CIE., seuls agents.
Bureau temporaire, 504, rue St. Paul, Montréal.

CATALOGUE ET LISTE DES PRIX.

SHERRIES.

Oro, délicieux, Sherry jaune.....$18.00 la douz.

En Espagne, ainsi qu'au nord des Pyrennées, pays natal de M. St. Georges, il peut acheter des proprié-

taires de vignobles, plusieurs sortes de vins semblables à celui d'Oporto, égaux à ce dernier en qualité, mais d'un prix moins élevé. Ces vins sont exempts de la grande quantité d'alcool que contiennent les vins d'Oporto.

Les médecins les préfèrent généralement à ces derniers pour les personnes malades et convalescentes.

Valdepeñas,—claret espagnol, un des plus agréables vins de table.....$6.00 la douz.

Ce vin peut être acheté en Espagne au prix de 10 centins par bouteille et moins, et comme il contient peu ou point d'alcool il paie des droits de douanes minimes.

MALVOISIE OU MALMSEY.

Vin blanc sucré et d'une odeur agréable...$9.50 la douz.

Les prix ci-dessus sont ceux du commerce en gros, d'une des maisons les plus libérales du Canada ; mais une fois passés aux mains des détailleurs, le prix augmente d'une manière incroyable, et de plus le consommateur n'a aucune garantie qu'il boit l'article pour lequel il paie si cher. Dans un des hotels de Montréal par exemple, on charge le prix suivant :

—

LISTES DES VINS.

SHERRY.

Amontillado, N° 1, supérieur.....	pinte	$3 00
Misa, meilleur, pâle.....	"	2 00
Manzanilla, très-délicieux.....	"	2 00
Le "Golden"—vin pour le diner.....	"	1 50
Wisdom & Warten.....	"	3 00
Solera (?).....	"	1 50

Outre les avantages des prix, il y en a un autre qui intéresse le Canada directement, et qui le préoccupe

beaucoup aujourd'hui par rapport à la France, je veux parler de la construction des navires. Et sur ce point l'Espagne s'est déclarée amie sincère des canadiens. L'Espagne possède dans les îles Philippines des ressources immenses pour la construction des vaisseaux dans des forêts du meilleur bois du monde. Cependant elle ne fait aucun antagonisme à l'industrie de la construction des navires au Canada.

Ce que nous lisons dans la *Gazette Officielle* du Canada, 11 janvier 1879, démontre aussi le bon sentiment de l'Espagne envers le Canada, et qu'elle est bien disposée à son égard.

" Les propriétaires et les maîtres de vaisseaux sont informés que le gouvernement de l'Espagne a accordé aux vaisseaux canadiens qui font le commerce à Cuba, les avantages conférés par un ordre Royal en date du 14 décembre 1875, et ces navires seront, à l'avenir admis dans les ports de Cuba sans mesurage ; le tonnage mentionné dans le certificat d'enregistrement d'un navire étant accepté par les officiers du gouvernement espagnol comme étant le tonnage du dit navire."

Elle n'a pas, non plus érigé une muraille de la Chine contre l'enregistrement des navires construits au Canada, et non-seulement cela, mais elle a même réduit le tarif consulaire de 1 par cent qu'il était jusqu'à dernièrement, à ½ par cent pour l'enregistrement de tous les navires construits en pays étrangers.

Voici le tarif :

" Pour obtenir le droit d'arborer le pavillon espagnol, ou de prendre les couleurs espagnoles, tout commandant ou propriétaire de navire, excepté de ceux qui ont été construits en Espagne, devra, avant d'arborer tel pavillon, payer, en sus des honoraires pour tous procédés, documents et acte de vente, ½ par cent sur le prix du dit navire, tel que constaté dans le dit acte de vente."

Mais pour en revenir à notre sujet ce n'est pas sur les vins seulement que le Canada peut retirer des avantages en commerçant directement avec l'Espagne. J'ai déjà fait voir dans le tableau comparatif des importations directes et indirectes, qu'il n'y eût pas pour la valeur d'un centin d'huile d'olive importée directement de l'Espagne au Canada en 1877, tandis que le chiffre de l'importation de cet article était de $88,289, dont $40,166 venaient de l'Angleterre, et $13,017, des Etats-Unis qui ne produisent pas d'huile. Ceci n'a pas besoin de commentaire.

Il y a une autre branche de commerce largement encouragée au Canada, et dans laquelle on retirerait les plus grands avantages en établissant des communications directes avec l'Espagne. Je veux parler du commerce du tabac. Les tabacs fins de Cuba ne sont guère à la portée d'un certain nombre de ceux qui font usage de tabac, et en conséquence, des marchandises inférieures sont étalées au Canada, comme étant des produits du sol de Cuba, tandis qu'ils ne sont rien autre chose, que les productions les plus inférieures des Etats-Unis eux-mêmes.

Il existe en Espagne dans la peninsule une Régie du tabac, sous la surveillance immédiate du gouvernement, qui fournit un tabac fin au plus bas prix possible

---

BUREAU GÉNÉRAL DE RÉGIE D'ESPAGNE.

(*Direccion general de Rentas Estancadas, Madrid.*)

RÉGLEMENTS ET INSTRUCTIONS POUR L'EXPORTATION DES TABACS PROVENANT DES MANUFACTURES D'ESPAGNE

1. Ceux qui veulent exporter des cigares des manufactures d'Espagne, doivent envoyer leur application au

Bureau Général de Régie, laquelle application doit porter :

1. Les quantités et qualités du tabac ; 2. la manufacture d'où on veut le recevoir ; 3. la destination et la consignation.

2. Il doit aussi y avoir, outre cette application, une garantie signée par un marchand, agent ou banquier, à l'effet de satisfaire au Bureau Général de Régie ; lequel marchand, agent ou banquier s'engage à payer la différence du prix de vente pour l'intérieur, dans le cas où telle garantie serait requise.

3. Les applications ne doivent faire mention que de boîtes entières, chacune desquelles contient les quantités suivantes :

POUR LES TABACS MANUFACTURÉS PAR KILOGRAMMES.

25 kilos. de tabac à priser de toute qualité.
24 " de cigares de la Havane manufacturés en Espagne.
28 " de cigares communs.
25 " de tabac supérieur, coupé fin.
25 " de tabac faible, coupé fin.
25 " de tabac demi-faible, coupé fin.
25 " de tabac de la Havane, coupé demi-fin.
25 " de tabac mêlé de la Havane et des iles Philippines, coupé demi-fin.
25 " de tabac supérieur, coupé demi-fin.
25 " de tabac commun des iles Philippines, coupé.
25 " de tabac commun de la Virginie et des iles Philippines, coupé.
25 " de tabac commun de la Virginie, coupé.
20 " de cigarettes en papier, communes, faibles.
20 " de cigarettes en papier, communes, demi-faibles.
20 " de cigarettes en papier, communes, fortes.

POUR LES TABACS MANUFACTURÉS PAR NOMBRES.

4,000 cigares Regalia d'Espagne.
4,000 cigares Conchas d'Espagne.
10,000 cigarettes en papier blanc ou coloré, longues, avec embouchure
10,000 cigarettes collées en papier blanc ou coloré, longues, avec embouchure.
10,000 cigarettes en papier blanc, courtes, avec embouchure.
25,000 cigarettes fines, courtes et faibles.
25,000 cigarettes fines, courtes et demi-faibles.
25,000 cigarettes fines, courtes et fortes.

4. Sitôt que le bureau général de Régie aura reçu les applications, il enverra à la manufacture désignée l'ordre de préparer et de livrer sous le plus court délai possible les articles mentionnés dans la dite application.

Dans le cas ou la manufacture ne pourrait, dans l'opinion du dit bureau, satisfaire à un ordre, l'applicant en sera informé.

5. Les tabacs destinés à l'exportation seront manufacturés de la même manière que les tabacs pour la consomption intérieure ; ils seront disposés en paquets et dans des enveloppes semblables, et sur les uns et les autres sera apposé un libelle ou une marque, avec les mots " Tabac pour exportation."

L'administration ne chargera pas de surplus pour les caisses et enveloppes dont le prix sera considéré comme inclus dans le tarif.

6. Le kilogramme ou mille cigares comprendra respectivement :

POUR LES TABACS MANUFACTURÉS PAR KILOGRAMMES, CHAQUE KILOGRAMME.

8 paquets de 125 grammes de tabac à priser de toute qualité.

140 cigares de la Havane, manufacturés en Espagne, en 7 paquets de 20 cigares chacun.

270 cigares communs en 6 paquets, de 45 cigares chacun.

8 paquets de 125 grammes de tabac supérieur coupé fin, faible ou demi-faible.

40 paquets de 25 grammes de tabac de la Havane coupé demi-fin, de tabac de la Havane et des iles Philippines, ou de tabac supérieur ; ou de tabac commun, des iles Philippines, ou de la Virginie et des iles Philippines, ou de la Virginie.

1500 cigarettes en papier, communes, faibles, en 50 petites boîtes de 40 cigarettes chacune.

1500 cigarettes en papier, communes, demi-faibles, en 60 petites boîtes de 25 cigarettes chacune.

1500 cigarettes en papier, communes, fortes, en 150 paquets de 10 cigarettes chacun, disposés en 5 rangées de 50 paquets chacune.

POUR LES ARTICLES MANUFACTURÉS PAR NOMBRE, PAR MILLE.

10 boîtes de cèdre contenant respectivement quatre paquets, chacun de 25 cigares Regalia d'Espagne, ou Conchas d'Espagne.

50 boîtes en carton contenant chacune, 20 cigarettes en papier, longues, avec embouchure, ou cigarettes longues, collées, ou cigarettes courtes avec embouchure.

40 petites boîtes en papier, contenant chacune, 25 cigarettes en papier, fines, courtes, soit faibles, demi-faibles, ou fortes.

7. Lorsque les tabacs qui constituent un ordre entier sont préparés, la manufacture les livre, dans des boîtes enveloppées de bandes, à l'applicant qui en prendra possession au dépôt.

L'applicant peut être présent, s'il le désire, à l'empaquetage et au placage des bandes sur les boîtes.

8. Avant de prendre possession des effets, l'applicant devra présenter à la manufacture un reçu du département convenable, prouvant qu'il a versé dans le trésor la valeur des articles aux prix mentionnés dans le tarif ci-annexé ; et à cet effet la manufacture lui donnera un certificat portant la quantité et la valeur du tabac.

Les surintendants de la manufacture ne permettront pas, sur leur propre responsabilité, qu'aucune livraison soit faite sans qu'on ait préalablement présenté le dit certificat.

9. Les manufactures donneront aux applicants les documents propres aux exportations, lesquels documents devront porter :

1. Les quantités et espèces de tabacs demandés ;

2. Les particularités sur le nombre et sur le poids brut de chaque caisse, et en détails, devront aussi être mentionnés sur les dites caisses.

3. La consignation des effets et leur point de destination ;

4. Le nom du navire qui doit les apporter, ou moyens de transport ;

5. La date probable à laquelle se fera le retour du certificat de la douane, prenant en considération le mode de transport.

Dans le cas de perte de tel document, un *duplicata* peut être envoyé sur une demande de l'applicant, à la fin de la preuve qu'il est obligé de faire

10. L'applicant doit prendre possession du tabac sous un délai de quinze jours à compter de la date où la manufacture donne avis que les effets demandés sont prêts, et au moment où il les reçoit, il doit les transporter à la station du chemin de fer, où au vaisseau

qui doit les rendre à leur point de destination étrangère ; et à défaut par lui de ce faire, les effets seront confisqués, à moins, toutefois, que ce délai ne soit occasionné par quelque cause indépendante de sa volonté, ou par force majeure, et dans ce dernier cas, l'applicant devra faire sa preuve.

11. Toute dépense s'élevant après que la manufacture aura fait livraison du tabac, sera à la charge de l'applicant.

12. L'administration ne sera responsable d'aucune réclame ayant rapport à la quantité, qualité, condition, ou aux imperfections du tabac, du moment qu'il aura été livré à l'applicant.

13. L'applicant sera tenu de présenter à l'autorité consulaire d'Espagne pour le district consulaire où il réside, la facture du tabac, en sorte que le dit fonctionnaire puisse certifier son exactitude quand au nombre et au poids bruts des caisses, et prendre connaissance des erreurs qui pourraient exister.

L'applicant présentera la dite facture ainsi certifiée au Bureau général de Régie, et ce bureau remettra la garantie exigée par la règle deuxième sitôt que l'exportation des tabacs qui y sont mentionnés sera prouvée.

14. Si l'applicant ne présente pas au Bureau général de Régie le document certifié par l'autorité consulaire d'Espagne sous le délai fixé, ou si le dit document, lorsqu'il est présenté n'est pas trouvé parfaitement exact, le dit Bureau général de Régie exigera des manufactures dont les exportations ne seront pas suffisamment prouvées la différence qui peut exister entre le prix d'exportation et le prix de vente pour l'intérieur.

Dans le cas où cette somme ne serait pas payé sous un délai de huit jours, elle sera collectée sur toutes personnes ayant signé la garantie dans la règle deuxième.

Le terme fixé pour présenter le certificat de la douane

est de quinze jours, à compter de la date mentionnée au dit certificat.

15. On ne permettra dans aucun cas que le tabac destiné à l'exportation soit introduit en Espagne ou dans les îles Baléares à l'effet d'y être distribué.

16. Les ventes faites par les manufactures pour l'exportation seront considérées comme des envois de tabac à l'administration économique de la province, de sorte que cette dernière peut montrer dans ses livres la vente qui en a été faite, leur valeur, et prouver que tout ce qui était dû a été versé dans la caisse de la dite administration économique.

TARIF DES PRIX DE VENTE DES TABACS MANUFACTURÉS, DESTINÉS A L'EXPORTATION.

TABACS MANUFACTURÉS PAR KILOGRAMMES.

	Prix par kilogramme. Pesetas *	$. c.
Cigares de la Havane manufacturés en Espagne	11.90	3.28
Cigares communs	6.48	1.30
Tabac supérieur, coupé fin	9.52	1.90
Tabac faible, coupé fin	7.80	1.56
Tabac mi-faible, coupé fin	8.28	1.66
Tabac de la Havane, coupé demi-fin	7.16	1.43
Tabac de la Havane et des îles Philippines, coupé	6.76	1.35
Tabac supérieur, coupé	6.00	1 20
Tabac commun des îles Philippines, coupé	5.48	1.10
Tabac de la Virginie et des îles Philippines, coupé	5.04	1.01

---

* Le peseta vaut un cinquième de piastre.

	Prix par kiloyramme. Pesetas	* $. c.
Tabac de la Virginie, coupé.....	4.68 —	.95
Cigarettes en papier, communes, faibles.	9.75 —	1.95
Cigarettes en papier, communes, demi-faibles.....	8.78 —	1.76
Cigarettes en papier, communes, fortes...	6.75 —	1.35
Tabac à priser de toute qualité.....	2.00 —	.40

TABAC MANUFACTURÉS PAR NUMÉROS.

	Prix par M. Pesetas —	$. c.
Cigares Regalia, fabriqués en Espagne..	170.00 —	34.00
Cigares Conchas, do ...	128.00 —	25.60
Cigarettes en papier, fines et faibles.....	10.78 —	2.16
Cigarettes en papier, fines et demi-faibles.	11.62 —	2.30
Cigarettes en papier, fines et fortes.....	12.32 —	2.46
Cigarettes en papier, longues, collées....	27.38 —	5.48
Cigarettes en papier, longues, avec embouchure.....	35.15 —	7.03
Cigarettes en papier, courtes, avec embouchure.....	23.10 —	4.62

Madrid, 21 Janvier, 1876.

Le Directeur général,

JAVIER CAVESTANY.

Il a plû à Sa Majesté le Roi d'approuver les présents *Tarif, règlements et instructions*, en conformité avec lesquels doit se faire la vente des tabacs manufacturés dans les manufactures d'Espagne et destinés à l'exportation.

Madrid, 30 Juillet, 1878.

OROVIO.

Il ne faut point perdre de vue les avantages particuliers qu'offre l'Espagne sous ce rapport dans ses exportations.

Les espagnols n'ont pas l'habitude et ne s'accoutumeront jamais à faire aucune chose qui ressemble à la falsification ou adultération d'aucun article de commerce offert comme étant pur. Ce fait seul est une garantie qu'aucune fraude ne sera commise envers le consommateur, et particulièremeut dans aucune entreprise sous la direction du gouvernement lui-même.

Ceci ne s'applique qu'à la qualité intrinsèque de la marchandise, mais si l'on considère maintenant le prix, il faut mettre en ligne de compte le bas prix de la main-d'œuvre en Espagne, comparé à celui des Etats-Unis, malgré qu'on puisse prétendre que les frais de transport soient moindres dans le cas de ceux-ci. Cependant l'immense différence du prix de la fabrication, qui n'est en Espagne qu'un $\frac{1}{10}$ ou $\frac{1}{8}$ de ce qu'il est aux Etats-Unis, la protègera toujours de la compétition dans le commerce du tabac, et de plusieurs autres produits, VALEUR POUR VALEUR.

Je ne puis pas ici, prenant en considération les différentes fluctuations et les changements d'affaires, rédiger un travail assez long sur le commerce des deux nations, mais j'espère que les quelques suggestions que j'ai faites serviront à faire voir l'importance qu'il y a à améliorer les relations commerciales entre ces deux pays pour leur avantage mutuel.

Comme j'ai déjà référé aux tableaux du commerce entre l'Espagne, les provinces espagnoles des Indes Occidentales et le Canada, durant l'année 1870, comme servant à indiquer quel commerce pourrait se faire entre ces pays par celui qui s'est fait autrefois, je soumets maintenant les tableaux suivants :

1870.

ÉTAT des articles importés dans la Puissance du Canada, de l'Espagne et des Indes Occidentales espagnoles, pendant l'année fiscale 1869-70.

DESCRIPTION DES ARTICLES.	VALEUR.		VALEUR TOTALE.
	Espagne	Indes Occidentales espagnoles.	
	$	$	
Articles à l'usage du gouvernement	34	.....	
Articles pour l'armée	.....	416	
Divers	3,152	246	
Cognac	156	.....	
Jus de canne de sucre	.....	50,335	
Cigares de $10 à $20	.....	2,796	
Cigares de $20 à $40	.....	4,926	
Cigares au-dessus de $40	.....	3,725	
Cocoa	18	12	
Café vert	.....	298	
Liège	1,647	.....	
Fibrille, tampics et autres fibres	10,260	.....	
Fruits des échés et noix	208,133	158	
Gomme copale	21	.....	
Peaux, cornes, etc	.....	59	
Plomb	4,393	.....	
Melasse autre que pour raffiner	.....	630,896	
Manufactures en bois	.....	12	
Huiles resufiés, aucunement	1,764	.....	
Peintures et couleurs	.....	9	
Caisses	19,440	2,756	
Rhum	.....	21,028	
Sucre—No 9 ou plus (dutch)	.....	1,410,301	
Sucre au-dessous de 9 (dutch)	.....	487,585	
Epices, gingembre, piment, etc	.....	4	
Esprits, etc	.....	5	
Sel	8,557	300	
Tabac manufacturé et à priser	.....	246	
Vins de toutes sortes	133,504	.....	
	$391,079	$3,071,166	$3,462,245

1870.

ETAT des exportations du Canada à l'Espagne et aux Indes Occidentales espagnoles, pendant l'année 1870.

DESIGNATION DES ARTICLES.	VALEUR.		Valeur totale des exportations.
	Espagne.	Indes Occidentales espagnoles.	
	$	$	
Viande	.....	82	
Biscuits	.....	360	
Beurre	.....	7,893	
Chandelles	.....	341	
Fromage	.....	106	
Charbon	700	6,720	
Farine	.....	3,659	
Fruits	.....	595	
Poisson	104,640	624,264	
Foin	.....	3,193	
Quincaillerie	.....	4,918	
Lard	.....	2,357	
Bois	11,739	173,292	
Bœuf	.....	1,058	
Divers	.....	497	
Avoine	.....	5,407	
Porc	.....	15,184	
Savon	.....	84	
Pierre	.....	200	
Boîtes à sucre	.....	638,364	
Légumes	.....	9,690	
	$117,079	$670,484	$1,615,943

Pour faire voir à présent combien le commerce de l'Espagne avec le Canada est diminué, je soumets un tableau de divers articles importés par le Canada de l'Espagne et de ses provinces ultramarines, et exportés par le Canada aux-mêmes, durant les années 1876-77.

Les articles étant placés dans le même ordre que dans les tableaux précédents, il sera facile d'établir la comparaison entre ces deux années, et le résultat sera surprenant.

1877.

ETAT des importations faites par le Canada de l'Espagne et des Indes Occidentales espagnoles, pendant l'année 1876-77.

DESIGNATION DES ARTICLES.	VALEUR.		Valeur totale des importations.
	Espagne.	Indes Occidentales espagnoles.	
	$	$	
Cigares et cigarettes	.....	86,914	
Vêtements	.....	25	
Coton	.....	8	
Café vert	.....	3,862	
Liège brut	1,012	.....	
Bouchons de liège	18,091	.....	
Fruits desséchés et noix	171,528	197	
Raisins	301	.....	
Peaux, cornes, etc.	.....	24	
Mélasse	.....	172,299	
Divers	.....	14	
Huile	84	.....	
Caisses	8,870	413	
Rhum	.....	520	
Provisions pour vaisseaux	.....	799	
Sel	8,252	4.608	
Sucre au-dessus de n° 13 (Dutch)	.....	233,025	
" au-dessus n° 9	.....	52,042	
" au dessous n° 9	.....	7,457	
Sucre candi	.....	41	
Tabac et poudre	.....	1,173	
Vins de toutes espèces	69,960	.....	
Bois	.....	30	
	$278,098	$563,451	$841,549

1877.

ETAT des articles exportés du Canada à l'Espagne et aux Indes Occidentales espagnoles pendant l'année 1876-77.

DESIGNATION DES ARTICLES.	VALEUR.		Valeur totale des exportations.
	Espagne.	Indes Occidentales espagnoles.	
	$	$	
Fromage	.....	188	
Beurre	.....	180	
Charbon	.....	25,988	
Poisson	12,925	958,709	
Fruit	.....	514	
Grain	.....	1,480	
Foin	.....	1,028	
Bois	34,197	12,177	
Viande	204	4	
Divers	100	47	
Huile	.....	106	
Patates	.....	17,498	
Moutons	.....	130	
Machines à coudre	533	.....	
Vaisseaux	14 000	21,800	
Bottes à sucre	.....	162,807	
Légumes	.....	308	
	$62,659	$1,282,974	$1,345,633

Je reprends la question du sucre

La récolte de sucre en 1875 et 1876, dans tout l'univers, se montait à 1,879,487 tonnes, comme suit :

Cuba et Porto Rico	569,554 25,000	594,554
Brésil		150,000
Etats-Unis		77,000
Indes Occidentales françaises		85,997
" " danoises		5,000
" " britanniques et Guyane		238,500

Mauritius	104,436
Java	199,000
Iles Philippines	126,000
Réunion	31,000
Indes	30,000
Pérou	55,000
Chine	57,000
Egypte	27,000
Iles Sandwich	10,000
Natal et Australie	12,000
Autres pays	15,000

La plus grande partie des importations faites par le Canada, venant de l'Espagne et des provinces ultramarine espagnoles consistait en sucre, mélasse et jus de canne, selon j'ai plusieurs fois indiqué. Un coup d'œil aux chiffres suivants constatant les importations des dits articles pour les années 1870 et 1877, démontrera jusqu'à quel degré déplorable ce commerce est tombé :

	1870.	1877.
Sucre de toutes les qualités	$1,897,859	$292,524
Mélasse	630,896	172,299
Jus de canne	505,335	.....

Cette diminution est due sans doute à la politique qui a eu pour résultat la fermeture de nos raffineries de sucre.

Comme M. Thomas White à remarqué dans son discours, prononcé le 23 septembre dernier. " Pendant que les raffineries de sucre était en opération, les importations de sucre par le Canada des Antilles anglaises et espagnoles en 1873–74, se montait à 26½ millions livres de sucre, et de l'Amérique du sud et du Brésil, à plus de 10½ millions, on a permis la clôture des raffineries de sucre à cause du procédé d'un gouvernement étranger

qui donnait des bonus à leurs raffineries de sucre, afin de leur permettre d'écraser les raffineries canadiennes. Le résultat a été qu'aujourd'hui l'importation nous arrivant des Indes est réduite de moitié, et que du Brésil, l'année dernière, pas une livre n'a été importée," et il ajouta :

" Prétendra-t-on que ceci intéresse peu le Canada et des communautés commerciales comme celles des cités de Montréal, Toronto, Halifax et St. John, que de faire commerce direct ou non."

Que la chute désastreuse d'une branche de commerce jadis florissante est due au système de bonus, établie par les Etats-Unis, est évident par le fait que pendant les cinq dernières années dans lesquelles cette diminution a eu lieu, le tarif des droits de douane en Canada, n'a été que très-peu changé, tandis que les Etats-Unis ont réussi à détruire les raffineries canadiennes, et le gouvernement canadien ne fit rien pour rencontrer les tactiques de leur voisins. Moi-même je n'ai pas voulu, et je ne pouvais pas dans le temps faire connaître cet état de choses officiellement, jusqu'à ce que la paix eût été déclarée à Cuba, parce que cette question du sucre se rattachait à celle du travail non employé et du socialisme, et le seul exposé de ces faits devant le public pourrait produire le résultat auquel j'ai fait allusion dans une autre partie de mon rapport ; c'est-à-dire, d'inspirer l'idée au gouvernement, s'il ne l'avait pas déjà, et dans le cas où il l'aurait eu, de le déterminer à encourager le mouvement de plusieurs milliers d'ouvriers sans emploi vers le théâtre de l'insurrection à Cuba. Ce mouvement aurait empêché les derniers troubles survenus au Canada, ainsi que les dissensions politiques, améliorant momentanément l'état de choses à l'intérieur du Canada, de même qu'une saignée sauve le pléthorique

au moins pour un instant. Quelques heures après que la paix fut proclamée à Cuba, j'eus le plaisir d'avoir une conversation avec Lord Dufferin, et dans le cours de notre entretien j'amenai cette question sur le tapis, et d'après la surprise dont il parut frappé, j'en conclus, que la question du commerce du sucre avait été traitée quelque part de telle manière, que le gouverneur-général du Canada même ne s'était pas convaincu auparavant de tout le tort qui en résultait pour la Puissance. Je crois pouvoir dire, ainsi, que j'ai en quelque sorte contribué au changement qui s'opère aujourd'hui par rapport à cette question, et cela pour plusieurs raisons ; une des principales est que je connais S. E. le Comte de Dufferin, pour un homme si droit et si honnête sous tous les rapports, que je suis assuré qu'il n'est pas demeuré inactif après notre conversation.

Un marchand canadien écrivant au sujet du commerce du Canada, dit :

" Le verdict du peuple du Canada pour une politique de protection en faveur des industries du pays, a été rendu d'une manière formelle aux dernières élections générales, et les nouveaux ministres, avec une immense majorité, ont aujourd'hui la meilleur occasion possible, de mettre en pratique ce qu'ils ont prêché en théorie pendant si longtemps. La " politique nationale " pourra-t-elle satisfaire tous les besoins et faire disparaître la crise financière qui a tant contribué à la chute du gouvernement McKenzie ? Ceci est une autre question, mais on ne peut douter, que la mise en pratique de cette politique, vu la diversité des objets mis en jeu et la position géographique de la Puissance, ne soit accompagnée de nombreuses difficultés, et que les résultats causeront du désappointement à un grand nombre de ceux qui fondaient sur cette politique leurs plus belles espérances. En Angleterre, on considère le résultat des dernières élections comme un déplorable abandon des

grands principes du libre échange. Mais la majorité de la presse anglaise ne considère pas ou ne comprend pas la position particulière du Canada, assiégé de tous côtés par une nation ayant une population dix fois plus nombreuse que la sienne, et dont les citoyens sont des ardents défenseurs de la protection, toujours prêts à tirer avantage du tarif établi, et à vendre au Canada autant qu'ils peuvent, faisant de la Puissance un marché à sacrifice et accordant une prime à leurs manufactures pour toutes les marchandises qu'elles peuvent y entasser; mais avec une muraille de la Chine de leur côté, fermant l'entrée de leur marché à presque tous les produits que les canadiens peuvent y vendre.

" Cet état de choses est tellement compris au Canada, que même parmi les partisans du gouvernement réformiste, on en comptait un grand nombre dont les principes étaient en faveur d'une protection modérée. Le résultat étonnant des élections dans la province d'Ontario, montre jusqu'à quel point cette idée, et le désir du changement ont fait de progrès dans cette province.

" Laissant de côté la question de parti, il est important de considérer attentivement les arguments des promoteurs de la " politique nationale." Dans une brochure préparée pour la campagne électorale, publiée par la *Gazette de Montréal*, on trouve les chiffres et les arguments suivants, dont plusieurs ne sont certainement dénués de raison. La brochure en question nous fait voir qu'il y eût 1890 faillites au Canada durant l'année 1877, ce qui donne une faillite par chaque 39 marchands; tandis qu'aux Etats-Unis la proportion est d'une faillite par chaque 69.

" Les chiffres des importations et des exportations du Canada pendant cinq ans sont aussi donnés, pour montrer combien la combinaison d'une politique de libre échange de la part du Canada avec une politique de

protection de la part des Etats-Unis, ses voisins, est dommageable aux intérêts de la Puissance.

IMPORTATIONS DE LA GRANDE BRETAGNE.

	Payant droit.	En franchise.	Total.
1873.....	$74,497,034	$22,025,472	$68,522,776
1874.....	47,789,220	15,287,217	63,076,437
1875.....	49,239,119	11,107,948	60,347,067
1876.....	32,385,482	8,348,778	40,784,260
1877.....	32,916,775	6,655,463	39,572,239

DES ETATS-UNIS.

1873.....	$16,678,805	$31,056,873	$47,735,678
1874.....	21,103,256	33,179,716	54,283,072
1875.....	22,023,665	28,782,155	50,805,820
1876.....	21,334,613	24,735,420	46,070,033
1877.....	23,510,846	27,801,823	51,312,669

" On voit par ces chiffres que le montant totale des importations de la Puissance a diminué, de $116,368,454 qu'il était en 1873, à $90,884,908 en 1877, soit 22 par cent. Ce fait, n'est peut-être pas, en lui-même très sérieux, puisque la plus grande partie de cette diminution est due à la baisse qui s'est fait sentir dans le prix des marchandises; mais le côté le plus sérieux du commerce du Canada, se trouve dans le fait que le Canada devient graduellement un marché à sacrifice pour les Etats-Unis, tandis que son commerce avec l'Angleterre qui emploie les vaisseaux canadiens et qui donne de l'emploi à sa marine, diminue constamment. Ainsi tandis que les importations ont diminué de 22 pour cent, le montant des importations de la Grande Bretagne ont diminué de 42 par cent, et celles des Etats-Unis ont augmenté de 7½ par cent. La plus déplorable signification de ces chiffres se trouve dans le fait que, les Américains, qui, d'après le dernier exposé financier

de M. Cartwright, sont *les meilleurs pratiques du Canada*, diminuent chaque année leur encouragement. Tandis que les importations du Canada, des Etats-Unis, tel qu'il a été démontré, ont augmenté de 7½ par cent, en dépit de la dépression du commerce et de la diminution universelle des importations. Les exportations du Canada aux Etats-Unis, sont tombées, durant la même période, de $34,934,120, à $22,919,179, ou 34 par cent. Le contraire a eu lieu avec l'Angleterre : tandis que les importations du Canada ont diminué de 42 par cent, ses exportations ont augmenté de $38,743,384, à 41,527,-290, ou 7½ par cent. Il est évident que le résultat de cet ordre de choses ne peut tourner qu'au détriment de la marine canadienne. Le seul moyen que le Canada possède de devenir la grande voie pour se rendre vers les vastes régions de l'ouest, dépend en grande partie du succès qu'aura la Puissance d'attirer sur ses chemins de fer les cargaisons consignées aux consommateurs étrangers de produits agricoles.

" Le ci-devant gouvernement du Canada a été blamable pour avoir détruit le commerce direct du thé que faisait autrefois le Canada.

" Il est certain qu'un tarif qui admet le thé en franchise, lorsqu'il est importé des Etats-Unis, et qui le soumet à un droit de cinq et six centins par livre lorsqu'il est importé d'ailleurs, semble désastreux à un commerce direct.

" Les chiffres donnés ici, sont :

THÉ IMPORTÉ EN CANADA.

	1874.	1877.
De la Grande Bretagne.....	$1,418,287 ...	$1,444,662
Des Etats-Unis.....	12 ...	1,712,328
De la Chine.....	834,290 ...	72,772
Du Japon.....	212,587 ...	210,448

" De plus, on blame encore le dit gouvernement du Canada, et jusqu'à un certain point avec raison, pour avoir laissé fermer les raffineries de sucre, qui étaient établies dans la Puissance. Le gouvernement des Etats-Unis accordant un bonus d'environ 40 pour cent aux raffineries, pour tout le sucre exporté par elles, et le gouvernement de la Puissance n'ayant accordé aucune nouvelle protection, ni aucun droit en retour, les raffineries de sucre du Canada durent succomber, et cependant le prix du sucre ne diminua pas pour tout cela, car, en 1876, le sucre écrasé de Redpath se vendait 8½ centins la livre, tandis qu'en 1878, le sucre américain granulé a été vendu de 9½ à 9¾ centins la livre, la matière brute étant au même prix dans chacune de ces deux années.

" On fait aussi allusion dans la brochure susmentionnée à l'état croissant d'inquiétude où se trouvaient les manufacturiers anglais, de voir leurs manufactures supplantées par celles des Etats-Unis ; ainsi qu'à la prospérité du commerce de ces derniers. On y trouve des tableaux indiquant le montant de leurs importations de l'Angleterre, et de leurs exportations dans ce royaume, qui montrent une grande diminution dans le commerce en général, et une balance contre la Grande Bretagne d'environ £118,000,000. Durant la même période les chiffres du commerce des Etats-Unis constatent une augmentation satisfaisante avec un surplus d'exportations toujours croissant, jusqu'à ce que, en 1877, la balance en leur faveur fut $166,000,000.

" Il faut remarquer ici, que la compétition du commerce entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, n'existe que sur les objets manufacturés mécaniquement, lesquels dans la discussion qui se fait aujourd'hui dans la presse du pays, sont reconnus inférieurs à ceux qui sont fabriqués à la main ; chose évidente pour tout

le monde, et qui semble pourtant oubliée de chacun, *et qui probablement le sera encore demain.*

" On y fait voir aussi l'injustice du tarif des Etats-Unis, envers le Canada, en prenant onze des principaux articles d'exportation du Canada, sur lesquels un droit de $2,700,000 fut prélevés en 1877 en vertu du tarif des Etats-Unis, tandis que si ces articles avaient été importés par le Canada, ils seraient venus en franchise.

" Tous ces raisonnements et ces chiffres sont propres à nous faire croire que la meilleure politique à suivre sur ce point serait d'avoir le libre échange avec CEUX SEULEMENT qui nous l'accorderaient en retour."

La question d'encourager les industries canadiennes a fait faire à la presse du pays les réflexions suivantes :

La *Gazette de Montréal*, en parlant de l'industrie du raffinage du sucre, s'exprime ainsi :

" L'écrit de Mr. Dunstan présente en ce moment un double intérêt, malgré qu'il soit fait depuis quatre ans et offre beaucoup d'intérêt, par rapport à plusieurs choses qui se sont passées depuis, montrant le zèle infatigable d'un homme pour une cause qu'il croyait être, et qui est certainement de la plus grande importance pour le public. Le nom de Mr. Dunstan est devenu familier dans toutes les provinces de la Puissance, comme le défenseur infatigable d'un arrangement de tarif, qui, non-seulement permettrait mais qui encouragerait le raffinage du sucre au Canada.

" Et le mémoire qu'il a publié dès le commencement de novembre 1874 joint à l'histoire de cette industrie depuis cette époque, fait voir avec quelle exactitude il prévoyait les funestes résultats de la politique qui prévalait alors, et dans laquelle on a toujours persévéré jusqu'à ces jours. A la date où ce mémoire fut écrit, la raffinerie de Redpath était encore en opération, quoique, comme il le remarque, une branche de cette industrie

eût déjà succombé. Ce fut peu de temps après cela, que la raffinerie fut fermée, et que trois ou quatre cents personnes qui y étaient employées furent jetées sur le pavé.

"Le mémoire de Mr. Dunstan est encore précieux, pour la raison qu'il fait voir en peu de mots, les avantages que l'on retirerait d'une politique qui accorderait une protection raisonnable au raffinage du sucre dans la Puissance. Ces avantages sont immenses. A l'exception peut-être de l'industrie du fer, aucune autre n'est propre à procurer au pays des avantages aussi nombreux et aussi variés.

"Heureusement que le ministère qui est maintenant au pouvoir s'est engagé à favoriser cette question. Aucun sujet n'a été traité plus souvent durant les dernières élections pour faire voir les torts de la ci-devant administration, que la question du raffinage du sucre.

"On peut dire que le pays s'est prononcé energiquement en faveur des avantages que l'on retirerait de l'établissement de raffineries de sucre en Canada."

Le mémoire de M. Dunstan, en date du 11 novembre 1874, s'exprime comme suit:

"L'industrie du raffinage du sucre a toujours été considérée par les peuples civilisés, comme digne de l'attention que l'on accorde à toutes les autres industries qui exigent de grands capitaux, des machines dispendieuses et de vastes bâtiments, qui donnent du travail à un grand nombre d'ouvriers et qui fournissent du fret à la marine et aux chemins de fer, en procurant un article de consommation générale. On a cru avec raison, dans bien des circonstances, activer cette industrie par des droits protecteurs, mais on ne trouve d'exemple nulle part, excepté au Canada, où cette industrie ait été prohibée par une loi.

"Les raffineries de sucre se font remarquer parmi les

plus beaux édifices qui bordent la Clyde, la Thamise, la Mersey, le Schelde, la Seine et les ports de New-York, Philadelphie et de Boston ; et les hommes politiques des divers pays auxquels ces établissements appartiennent, considèrent le raffinage du sucre comme une des plus précieuses de leurs industries. La Hollande, la Belgique et l'Ecosse avec des populations semblables à celles du Canada, RAFFINENT, CHAQUE ANNÉE, PLUS DE SUCRE QU'ELLES NE CONSOMMENT, ET FONT, EN CONSÉQUENCE UN GRAND COMMERCE D'EXPORTATION.

" Nulle industrie ne mérite plus l'encouragement des gouvernements que celle du raffinage du sucre. Tous les arguments dont on se sert en faveur de la protection des manufactures de machines ou de la fabrication des tissus peuvent s'appliquer au raffinage du sucre. Mais loin d'être protégée, cette industrie est absolument écrasée au Canada : et l'idée d'imposer un droit *ad valorem*, de 50 pour cent sur le sucre brut, tout en laissant entrer le sucre raffiné avec un droit de 40 pour cent, a forcé la plupart des capitalistes qui étaient engagés dans le raffinage du sucre en Canada, à aller s'établir dans les villes de New-York ou de Greenock, qui en retirent tous les avantages.

" Ce tarif a fermé les portes de toutes les raffineries ouvertes en Canada, à l'exception d'une seule, et encore, une des branches les plus importantes de cette dernière, la fabrication du sucre *dur*, a été anéantie.

" Quelques personnes qui n'ont certainement jamais approfondi cette question, ni suivi le cours de la législation anglaise sur le raffinage du sucre, ont prétendu que la classification des droits douaniers équivaut à la protection. Si le raisonnement ne suffisait pas pour prouver la fausseté de cet avancé, les faits ci-dessus seraient suffisants. Que penserait-on d'une loi pour régler le cours de l'argent, qui fermerait les portes de

toutes les banques, excepté d'une seule, et qui, encore limiterait le montant des affaires de cette dernière ? Une des raffineries de Montréal, qui a été fermée, fut soutenue par un capital illimité et conduite avec un talent reconnu ; mais le tarif canadien a chassé le raffineur à New-York, où ses établissements déjà bien vastes, doivent être agrandis pour lui permettre de raffiner une plus grande quantité de sucre, dont une partie est destinée au Canada, augmentant par là, le fret des chemins de fer et de la marine américaine, et privant, sans motifs, les chemins de fer et la marine du Canada d'une partie de leur trafic. Ce raffineur m'a dissuadé, dans les termes les plus formels, dit Mr. Dunstan, d'essayer d'établir une raffinerie de sucre au Canada, tant que les choses seront dans l'état où elles sont aujourd'hui.

" Trois grands désavantages pèsent sur le raffineur de sucre canadien.

" 1° Le droit plus élevé sur la matière brute que sur l'objet manufacturé, (exactement le contraire de tous les autres articles du tarif canadien).

" 2° Les droits imposés sur les machines, les instruments à filtrer et autres objets dont on se sert, ce dont le raffineur anglais n'a pas à souffrir.

" 3° L'entrée facile des sucres raffinés étrangers, objets d'une prime d'exportation, qui constitue une injustice par rapport aux raffineurs anglais, et que Lord Derby a signalé d'une manière énergique.

" Le raffinage du sucre au Canada, convenablement protégée, pourrait se maintenir sur bon pied : bien différente de quelques-unes de ces industries que l'on protège et qui ne pourront jamais se soutenir en conséquence du prix trop élevé de la main-d'œuvre et pour d'autres causes.

" La ville d'Halifax, en conséquence de son commerce

de poisson et de bois aux tropiques, serait le marché le plus facile et le moins dispendieux pour le sucre brut, dans la zone tempérée Son port est libre de glace en toute saison, et l'abondance de charbon à bas prix qu'elle possède, lui procure de plus grands avantages que ceux des villes de New-York et Philadelphie.

" L'importance du raffinage du sucre dans la Puissance ne s'applique pas seulement au commerce lui-même. Il est impossible de raffiner un seul tonneau de sucre sans mettre d'autres industries en activité. Chaque tonneau de sucre raffiné nécessite l'achat et le transport d'à peu près un tonneau de charbon, et la confection de sept ou huit barils, outre l'emploi des ouvriers, ainsi que le double fret par eau et chemin de fer,—fret intérieur pour la matière brute, et fret extérieur pour le sucre raffiné. Cette industrie donne aussi de l'emploi aux banquiers et aux ingénieurs.

" Elle crée encore une nouvelle industrie, la fabrication du charbon animal, faite avec les os. Il est évident que quand le sucre est raffiné en dehors de la Puissance le profit de la plupart de ces industries passe aux mains d'étrangers qui n'ont aucun intérêt dans la Puissance et qui ne contribuent en aucune manière à son revenu.

" Les navires de la Nouvelle-Ecosse, aujourd'hui, prennent une cargaison de bois et de poisson pour les Indes Occidentales ; reviennent avec une cargaison de sucre pour New-York ou autres ports des Etats-Unis, et rentrent dans leur pays sur lest. Si la ville d'Halifax devenait le centre des raffineries, ses navires seraient autant requis pour transporter la matière brute à la Nouvelle-Ecosse qu'à prendre des cargaisons de poissons ou de bois pour les tropiques.

" Le gouvernement de la Puissance désire encourager le commerce avec les Indes Occidentales, et offre d'accorder un subside à une ligne de steamers. Le com-

merce est l'échange de produits. Le principal produit des Indes Occidentales est le sucre brut, que le tarif actuel exclut. Une politique qui *tolérerait* le raffinage du sucre, donnerait une grande impulsion au commerce des Indes Occidentales. Celle qui *protégerait* le raffinage de cet article indispensable, en assurerait le succès. Il ne sera guère possible d'établir des relations commerciales avec les Indes Occidentales tant que le sucre brut sera *exclus*.

" Un droit élevé sur les dernières sortes de sucre et un droit moins élevé en proportion sur les meilleures espèces, force les pauvres à payer une partie des taxes de leurs concitoyens qui sont dans l'aisance ; mode de taxation qui n'est heureusement presque plus en usage aujourd'hui.

" La législation du Canada sur le sucre présente de grandes anomalies. Quand quelqu'un veut raffiner du sucre pour fournir à la consommation des habitants de la Puissance, qu'ils doivent nécessairement se procurer quelque part, et qu'il fait en sorte que ce sucre soit payé avec du poisson, du bois, du charbon, du foin, des patates, et d'autres produits du pays, la loi du fisc l'en empêche. Mais s'il veut créer une industrie nouvelle qui n'offre aucune assurance que les matériaux nécessaires à la continuation de son succès existent, comme, par exemple, la fabrication du *sucre de betteraves*, de suite le gouvernement offre une prime magnifique.

" Tandis que le raffinage du sucre est soumis à des droits qui le détruisent, la manufacture du sucre d'érable est encouragé au plus haut degré, ce qui occasionne une perte directe au trésor de la Puissance.

" La seule industrie qui soit avantageuse au commerce de la Puissance en général, et qui est la plus productive pour le trésor, est la seule qui soit soumise à l'impôt.

" M. Dunstan n'émet pas son opinion quant à la manière dont les droits sur le sucre devraient être imposés; mais il demande, que tant qu'on imposera des droits spécifiques avec des droits *ad valorem*, ces droits devraient être proportionnés aux diverses espèces de sucre, de manière que l'égalité puisse exister entre les consommateurs de ces différentes espèces.

" M. Dunstan désire surtout faire remarquer qu'il n'a aucun intérêt quelconque dans les droits qu'on pourra imposer sur le sucre, il pense qu'il ne lui appartient pas de discuter les besoins du trésor. Tout ce qui l'intéresse, c'est que le tarif pèse équitablement sur chaque espèce de sucre."

La *Gazette de Montréal*, du 14 décembre 1878, à propos de la politique du nouveau gouvernement, s'exprime comme suit :

" Le consul des Etat-Unis, à St. Jean N. B., parle de l'effet désastreux que cette politique aura sur le commerce entre les Etats-Unis et le Nouveau-Brunswick. Les importations de cette province sont de $8,200,000 par année, et sur cette somme pas moins de $4,152,000 viennent de nos voisins." " La demande constante et satisfaisante," dit-il, " des produits des manufactures des Etats Unis durant ces dernières années, recevra un coup funeste à la prochaine session du gouvernement de la Puissance. Le traité du libre échange, comme on l'appelle, mais qui n'est, en réalité, qu'un " revenue tariff," a été complètement défait par un parti engagé à inaugurer un tarif protectioniste. Si ce nouveau ministère conduit par Sir John A. Macdonald, inaugure une politique basée sur les principes qu'il a émis durant la dernière campagne électorale, la conséquence sera inévitablement la perte presqu'entière de ce marché pour l'écoulement des produits des manufactures des Etats-Unis. Aujourd'hui les manufacturiers des Etats-Unis ont pres-

que le monopole pour la quincaillerie de tablettes; les ustensiles de cuisine, la papeterie commune, et le cuir fin, qui était autrefois importés de France. Les poëles et les fournaises pour le chauffage des maisons et des églises se vendent en grande quantité, et la demande de ces objets va toujours croissante, 15 à 20 par cent des marchandises de nouveauté, viennent des manufactures américaines ; ces marchandises venaient toutes de l'Angleterre, jusqu'à ces dernières années."

"Que chacun se demande," dit la *Gazette de Montréal*, " pourquoi le Canada ne s'approvisionnerait pas lui-même de la plupart des articles dont les Etats-Unis ont aujourd'hui le monopole sur nos marchés."

Le *Morning Chronicle*, de Québec, du 14 novembre 1878, parlant de la question qui nous occupe s'exprime ainsi : " Le *Free Press* d'Ottawa dit : " Sir A. T. Galt avise actuellement le gouvernement concernant la préparation de la cause canadienne, pour l'information du Bureau des Affaires Etrangères en Angleterre ; et donne au nouveau ministre des finances l'avantage de son expérience pour préparer le nouveau tarif....." On dit que Sir Alexander T. Galt voudrait remettre en vigueur le tarif de 1859 qui établissait un droit de 20 à 30 pour cent sur toutes les manufactures qu'on croit à propos de favoriser aujourd'hui."

Au commencement de ce rapport, j'ai fait mention d'un article d'un journal sur le commerce du Canada avec les Indes Occidentales ; voici cet article :

" Il n'y a aucune question relative au développement de notre commerce avec les Indes Occidentales qui soit plus importante que celle du fret. A moins de pouvoir trouver pour le Canada aux Indes Occidentales, et *vi e versa*, des cargaisons suffisantes, le prix du fret sera toujours tellement élevé qu'il sera impossible d'entre-

tenir des relations commerciales permanentes avec ces provinces et ces colonies.

" Depuis trois ou quatre ans, et aujourd'hui encore, il est difficile d'avoir du fret des Indes Occidentales pour le Canada, pour la raison que le sucre, qui est le principal article d'exportation de ces colonies, ne peut pas trouver un marché ici. Nous avons importé 30,000,000 de livres de sucre brut des Indes Occidentales en 1872-73, tandis qu'en 1876-77 notre importation n'a été que de 10,000,000, et celle de 1877-78 est encore moindre. En 1873, le montant total de notre commerce avec les Indes Occidentales était de $6,044,201 ; tandis qu'en 1877, il n'était plus que de $4,868,425, malgré tous les efforts qui avaient été faits pour agrandir nos relations commerciales avec les Indes. La fermeture de nos raffineries de sucre qui détruisit le commerce direct de ce produit, a été la cause principale de la décadence de ce commerce.

" Le fret entre le Canada et les Indes Occidentales diminua, et fit hausser le prix du transport. Plus récemment, presque toutes les marchandises expédiées par la province d'Ontario et de Québec aux Indes Occidentales, ont du être envoyées par la voie de New-York, et soumises à un taux de fret exorbitant.

' On vient de nous montrer une lettre, que Messieurs Pinkerton, Witham et Cie, manufacturiers de chaussures, viennent de recevoir de Kingston, Jamaïque, dans laquelle on se plaint amèrement des charges excessives sur les cargaisons qui sont envoyées par la voie de New-York. Il parait par cette lettre, que le taux du fret, depuis New-York, y comprises les autres charges dans cette ville, est d'à peu près 75 par cent plus élevé que le taux de l'Angleterre à la Jamaïque par les steamers de la malle.

" Les charges sur un envoi par New-York, étaient comme suit : connaissement et roulage, $1.25 ; transport de Montréal à New-York, $6.64 ; entrée en douane et honoraires, $4.50 ; autres charges à la Jamaïque, $5,50 ; assurance, $4.63 ; commission, $3.13. Total, $25,65. Les mêmes charges sur un envoi semblable par Halifax, seraient comme suit : connaissement et roulage, 48 c. ; transport à Halifax, $2.70 ; charges à la Jamaïque, $5,50 ; assurance, $4.63, et commission, $1.57 ; faisant un total de $14.88, ou environ 40 pour cent de moins que par la voie de New-York. Les directeurs de cette maison de commerce disent dans leur lettre : ' Nous faisons un grand commerce de marchandises anglaises et françaises, et nous pourrions activer la vente des produits canadiens si les prix de transport n'étaient pas si élevés. On trouverait un marché aux Indes Occidentales pour plusieurs produits de nos manufactures si les prix de transport pouvaient être réduits à un chiffre raisonnable ; et ceci ne pourra avoir lieu qu'en ouvrant un commerce direct d'échange entre les produits du Canada et ceux des Indes Occidentales. Les changements que l'on va faire subir au tarif alimenteront et développeront ce commerce étranger, feront revivre le commerce du sucre, et fourniront un fret suffisant aux villes d'Halifax et de Montréal pour permettre à nos manufactures d'exporter leurs produits à la Jamaïque et aux autres Iles des Indes Occidentales.'"

Si mon gouvernement montre le même désir qui a été si souvent exprimé par le gouvernement actuel du Canada, que, (après que Sir A T. Galt, qui est probablement à cette heure-ci à Madrid, en reviendrait personnellement convaincu que le gouvernement espagnol est très-bien disposé à mettre ce projet à exécution), je pourrais en discuter tous les détails en personne

avec lui, et pour cela, que je sois à Cuba ou ailleurs en même temps que Sir A. T. Galt, il ne me reste plus qu'à ajouter, comme je l'ai dit dans un télégramme du 8 du courant, adressé au premier ministre du Canada : " La connaissance que j'ai des intérêts des deux nations leur est également avantageuse. Un succès durable est mon plus ardent désir."

CANADA, janvier 1879.

APPENDICES.

Des deux appendices qui suivent, le premier contient, parmi des renseignements qui, en apparence, ne se rapportent pas directement à mon propos, des données qui constatent par preuve numérique, tandis que le second (appendice B) démontre par preuve légale (pour ainsi dire), avec combien de raison j'ai insisté sur quelques points de la question du sucre ; question si importante dans les relations commerciales entre l'Espagne, péninsulaire et insulaire, et les provinces confédérées de la Puissance du Canada.

A

" Une importation de 94,509,009 livres de sucre, évaluées à $5,147,712, et pour lesquelles on a payé des droits s'élevant à $2,208,649, c'est-à-dire au sixième du revenu total de la Puissance, est bien digne d'une étude sérieuse. L'importance de cet article, la question de la répartition des droits de douane, les attaques réitérées dirigées contre le système auquel on a actuellement recours aux Etats-Unis pour fixer sa valeur, et l'intérêt que fait naître au Canada l'expectative d'un changement de tarif tendant à relever l'industrie des raffineries dans la Puissance, sont autant de motifs qui nous paraissent exiger un examen complet et entier de la question. Il suffira pour remplir l'espace accordé aux présentes considérations, de démontrer combien cet article a été estimé audessous de sa valeur; nous considérerons ensuite les pertes de revenus provenant d'une application défectueuse du tarif.

On sait déjà que le sucre se classifie par numéros eu égard à sa couleur, et que l'on en fait pour la répartition des droits de douane trois divisions, comprenant respectivement: le sucre audessous du No. 9 ; le sucre No. 9 jusqu'au No. 13 inclusivement, et le sucre audessus du No. 13.

Nous donnons un tableau de la valeur moyenne d'une livre

de sucre importée dans chaque province, tenant compte des divisions que nous venons de mentionner :

SUCRE AU-DESSUS DU No. 13.

	Quantité.	Valeur.	Valeur d'une livre.
	livres.	$	
Ontario.....	43,987,874	2,476,712	5.67
Québec.....	26,757,253	1,473,876	5.50
Nouvelle-Ecosse.....	6,474,294	325,244	5.02
Nouveau Brunswick.	5,244,051	292,893	5.57
Ile du P. Edouard....	1,058,372	52,263	4.83
Total.....	83,521,844	4,620,988 val. moy.	5.32

No. 9 AU No. 13 INCLUSIVEMENT.

Ontario.....	5,126,489	225,820	4.40
Québec	2,526,232	104,940	4.15
Nouvelle-Ecosse.....	413,800	18,936	4.55
Nouveau-Brunswick.	54,082	2,789	5.15
Ile du P. Edouard....	57,400	2,492	4.33
Total.....	8,178,003	354,977 val. moy.	4.51

AU-DESSOUS DU No. 9.

Ontario.....	73,575	2,926	3.99
Québec.....	408,550	17,152	4.19
Nouvelle-Ecosse.....	9,627	608	6.31
Nouveau-Brunswick..	1,776	56	3.15
Ile du P. Edouard....	Nil.	.....	.....
Total.....	493,528	20,742 val. moy.	4.40

Il est facile de percevoir par ce tableau les irrégularités qui existent dans l'évaluation du sucre. Dans la province de Qué-

bec, le sucre au-dessous du No. 9 est évalué plus haut que le sucre No. 9 à No. 13 qui lui est supérieur. Dans le Nouveau-Brunswick, le sucre No. 9 jusqu'à No. 13 est également évalué plus haut que le sucre raffiné dans la Nouvelle-Ecosse, ou dans l'Ile du Prince-Edouard; et l'évaluation la plus haute est celle du sucre au-dessous du No. 9 dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

On comprendra mieux ces variations par le tableau des valeurs d'une livre de sucre importée des différents pays.

TABLEAU de la valeur d'une livre de sucre importée dans la Puissance pour chaque province, de tous les pays, et arrangé par ordre des droits de douane.

SUCRE AU-DESSUS DU No. 13.

Province:	Grande Bretagne.	Etats-Unis.	Indes Occidentales britanniques.	Indes Occidentales espagnoles.	Indes Occidentales françaises.	Indes Occidentales hollandaises.	Guyane Anglaise.	Hollande.	Allemagne.
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Québec	5.22	6.75	5.21	.....	.....	.....	.....	5.40	.....
Ontario	5.21	6 30	.....	4.10	.....	.....	5.22	.....	.....
Nouvelle-Ecosse	5.09	6.34	4 02	4.73	3.90	4.14	5.21	.....	.....
Nouveau-Brunswick	5 42	6.51	4 79	3.80	8 50	.....	5.03	7.50	.....
Ile du Prince-Edouard	5.43	6 59	4.55	4.26	10.09	.....	.....	.....	.....

SUCRE No. 13 JUSQU'AU No. 9.

Québec	4.81	6.14	3.62	2.74	.....	.....	.....	.....	.....
Ontario	4.69	4.47	4.24	3.97	.....	.....	.....	.....	.....
Nouvelle-Ecosse	.....	2 98	4 44	4.76	4.10	4.18	5.42	.....	.....
Nouveau-Brunswick	.....	3.60	5.17	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ile du Prince-Edouard	.....	.....	4.33	.....	.....	.....	.....	.....	.....

SUCRE AU-DESSOUS DU No. 9.

Québec	4.35	.....	4.33	3.97	.....	.....	.....	.....	.....
Ontario	.....	3.86	4.60	3.82	.....	.....	.....	.....	.....
Nouvelle-Ecosse	.....	.....	6.00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Nouveau-Brunswick	.....	3.15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ile du Prince-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

La variation dans la valeur du sucre, ainsi qu'il est démontré dans ce tableau, est donc considérable. Le sucre au-dessus du No. 13 ne demande pas d'être raffiné, et cependant sa valeur varie depuis 10.90 centins jusqu'à 3.82. De même le sucre No. 13 jusqu'au No. 9 inclusivement, est évaluê plus haut que les sucres Anglais raffinés de la classe supérieure; la plus basse évaluation se trouve dans cette classe tandis que la valeur du sucre au-dessous du No. 9 varie depuis 6 centins jusqu'à 3.15, c'est-à-dire, qu'elle égale presque celle des sucres raffinés.

TABLEAU de la valeur minima et maxima d'une livre de sucre dans chaque province, prenant en considération les droits imposés par le tarif.

CLASSIFICATION.	Québec.	Ontario.	Nouvelle-Ecosse.	N. Brunswick.	Ile du P.Edouard
	c.	c.	c.	c.	c.
Au-dessus du No. 13..	6.75 à 5.21	6.30 à 4.10	7.00 à 3.90	8.50 à 3.82	10.9 à 4.26
No. 13 jusqu'au No. 9.	6.14 à 2.74	4.69 à 3.90	5.42 à 2.98	5.17 à 3.0[illegible]	4.33
Au-dessous du No. 9..	4.33 à 3.97	4.60 à 3.86	6.00	3.15	....

Si l'on compare la valeur minima et maxima d'un sucre de même qualité dans chaque province, on constatera de la part des douanes de grandes irrégularités dans le mode d'estimation, et un empressement des plus surprenants à accepter n'importe quelle valeur que peut offrir l'importateur.

Ce défaut doit provenir de ce qu'on donne de faux échantillons du sucre et aussi d'un usage malhabile du "standard." Tous les sucres coûtant plus de 4¼ centins la livre, sont au-dessus du No. 13, et doivent conséquemment payer un droit spécifique de un centin par livre. Comment se fait-il alors que l'on trouve dans la classe des sucres affectés d'un droit de moins d'un centin, tant d'entrées de sucres indiqués sur la facture comme coûtant plus de 4¼ centins? La facture seule, sans qu'on eût à recourir aux échantillons ou à une comparaison avec le "standard," aurait dû suffire pour faire ranger ces sucres dans les classes supérieures. En les renvoyant à la classe à

laquelle ils doivent appartenir, on augmenterait le droit spécifique dont ils sont affectés, d'un quart de centin et quelquefois même d'un demi-centin. Ainsi :

5,062,635 livres de sucre évalué à plus de 4¼ centins, ont été par erreur consignées dans la classe des sucres au-dessous du No. 13, accusant une perte de ¼ de centin par livre ; soit pour le revenu une perte totale de.....	$12,656
277,036 livres de sucre de même valeur inscrit comme étant au-dessous de No. 9, accusent, sur le pied d'une perte d'un demi-centin par livre, une perte totale pour le revenu de.....	1,385
Perte sur le droit spécifique.....	$14,041

Il serait difficile de donner les pertes que nous essuyons dans les droits *ad valorem* par suite d'une trop basse évaluation, cependant on peut s'en former une idée en comparant la valeur donnée au sucre importé en Canada, avec le prix auquel se vend ce même sucre à l'endroit de sa production.

A Londres les sucres raffinés présentent, pour une année, la moyenne suivante :

Sucre raffiné (Tittlers) d'assez bonne qualité,.....30s. à 31s. p. quintal, 6½c. p. liv.
Sucre raffiné de bonne qualité et de qualité supérieure.....32s. à 35s. p. quintal, 7¼c. p. liv.
Pauvre à bon, jaune.....24s. à 25s. p. quin., 5.45.c. p. liv.

Et sur les 47,316,877 livres de sucre, au-dessus du No. 13 importées de la Grande-Bretagne, il n'est pas une seule livre qui égale en valeur même la donnée la plus basse, c'est-à-dire 5.45 centins.

L'importation du sucre à New-York pour l'année 1877 a été de 1,070,198,035 livres dont les neuf-dixièmes étaient destinés au raffinage, et d'une valeur de 5'28 centins par livre. L'importation au Canada s'élève à 94,509,009 livres ; de cette quantité moins d'un vingtième est destiné au raffinage, et la difference d'évaluation entre le sucre raffiné importé ici et le sucre brut importé à New-York, n'est que de douze centièmes d'un centin, l'évaluation étant de 5.40 centins par livre.

Le rapport de la Chambre de Commerce de New-York, basé sur le rapport officiel du chef du bureau des Statistiques sur le commerce et la navigation, constate que pendant l'année que nous passons en revue, 33,274,675 livres de *sucre raffiné*, valant $3,889,935, ont été exportées de New-York. Le Canada a importé des Etats-Unis 28,845,766 livres de sucres raffinés, valant $1,845,830, et d'une valeur moyenne de 6.40 centins la livre. Les 33,274,675 livres de sucre exportées des Etats-Unis, et d'une valeur de $3,889,935, avaient, pour une livre, la valeur moyenne de 11.60 centins en espèces courantes. La prime sur l'or ne s'étant pas élevée cette année à plus de 12½ pour cent, la valeur en or est de 10.23 centins, et en tenant compte de la prime de sorties en moyenne de 7.68 centins, dont est frappé le sucre exporté, le prix sera de 7.55 centins par livre, en regard d'une valeur de 6.40 centins lorsqu'il est entré ici. La différence dans la sous-évaluation est de 1.15 centin, et elle s'élève, pour 28,845,-766 livres, à $331,725; ajoutez une perte pour le revenu de 25 pour cent, *ad valorem*, de cette sous-évaluation, soit $2,931. Ce n'est pas tout encore. A part le sucre raffiné dont nous venons de parler, le Canada a importé des Etats-Unis 2,116,173 livres de sucre au-dessous du No. 13, et 27,4[illegible] livres de sucre au-dessous du No. 9, c'est-à-dire tous des sucres bruts. Or, d'après le même rapport officiel, les Etats-Unis n'ont exporté que 6,618 livres de sucre probablement de la Louisiane. Mais alors comment est-il possible que 2,387,606 livres de sucres raffinés aient perdu leur qualité en venant dans ce pays, et soient entrés dans la Puissance comme sucres bruts, et même pour une certaine quantité comme sucres bruts d'une qualité tout-à-fait inférieure ?

Certaines erreurs peuvent arriver même dans les départements de douanes les mieux organisés.

(*The Journal of Commerce*, Montréal, 31 janvier 1879.)

B.

Le rapport pour 1877-78 du Dr. F. A. H. LaRue, chimiste de la Puissance, n'est pas encore publié.

Dans ce rapport il affirme que ses prévisions en 1876 au sujet de l'addition de la glucose * se sont complétement réalisées et condamne comme adultères neuf échantillons sur les vingt quatre qu'il a analysés ; c'est-à-dire, tous ceux qui contiennent au-delà de sept par cent de glucose.

ANALYSES DE SUCRES FAITES PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE DU CANADA, 1877-78.

(*Extraits du rapport du docteur F. A. H. La Rue.*)

No. 1644. *Sucre raffiné.*

Eau	4 37
Glucose	4 00
Substance minérale	4 00
Sucre de canne	87 63
	100 00

No. 1645. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	4 50
Glucose	10 00
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	84 50
	100 00

* Dans son rapport pour 1876-77, le docteur La Rue, parlant d'un échantillon de sucre humide, avait dit : "Relativement à sa blancheur plus qu'ordinaire, la question se présente de savoir si la proportion de la *glucose*—5 pour cent—qu'il contient, n'est pas une falsification au moyen de la *glucose* raffinée, fabriquée au moyen de certaines substances amylocées ; car quelques échantillons, bien que présentant le même degré de blancheur, présentaient une grande différence dans la proportion des deux substances saccharines, la *glucose* et la *saccharose*.

No. 1646. *Sucre raffiné.*

Eau	0 12
Glucose	pas de traces.
Substance minérale	0 02
Sucre de canne	99 86
	100 00

No. 1647. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	4 37
Glucose	10 00
Substance minérale	2 80
Sucre de canne	83 83
	100 00

No. 1648. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	3 35
Glucose	5 60
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	90 05
	100 00

No. 1649. *Sucre brut.*

Eau	4 76
Glucose	12 00
Substance minérale	0 80
Sucre de canne	82 44
	100 00

No. 1650. *Sucre raffiné.*

Eau	2 12
Glucose	quelques traces.
Substance minérale	1 80
Sucre de canne	96 08
	100 00

No. 1651. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	4 87
Glucose	10 00
Substance minérale	0 80
Sucre de canne	84 33
	100 00

No. 1652. *Sucre raffiné très-blanc.*

Eau	1 75
Glucose	1 25
Substance minérale	3 00
Sucre de canne	94 00
	100 00

No. 1653. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	2 87
Glucose	6 50
Substance minérale	1 40
Sucre de canne	89 23
	100 00

No. 1654. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	1 12
Glucose	6 80
Substance minérale	0 02
Sucre de canne	92 06
	100 00

No. 1655. *Sucre raffiné.*

Eau	1 27
Glucose	8 25
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	89 48
	100 00

No. 1656. *Sucre raffiné.*

Eau	0 25
Glucose	pas de traces
Substance minérale	0 02
Sucre de canne	99 73
	100 00

No. 1657. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	0 37
Glucose	4 10
Substance minérale	1 20
Sucre de canne	94 33
	100 00

No. 1658. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	4 25
Glucose	7 50
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	87 25
	100 00

No. 1659. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	4 12
Glucose	7 30
Substance minérale	0 80
Sucre de canne	87 78
	100 00

No. 1660. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	3 12
Glucose	5 60
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	90 28
	100 00

No. 1661. *Sucre partiellement raffiné.*

Eau	3 87
Glucose	4 80
Substance minérale	1 40
Sucre de canne	89 93
	100 00

No. 1662. *Sucre raffiné.*

Eau	3 87
Glucose	1 25
Substance minérale	1 20
Sucre de canne	93 68
	100 00

No. 1663. *Sucre raffiné.*

Eau	3 87
Glucose	6 50
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	88 63
	100 00

No. 1664. *Sucre brut.*

Eau	4 37
Glucose	5 60
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	89 03
	100 00

No. 1685. *Sucre brut.*

Eau	4 37
Glucose	10 00
Substance minérale	1 00
Sucre de canne	84 63
	100 00

No. 1666. *Sucre raffiné.*

Eau	3 12
Glucose	5 40
Substance minérale	0 00
Sucre de canne	91 48
	100 00

F. A. H. La Rue, M. A. M. D.,
Chimiste du gouvernement fédéral.

Québec, 31 janvier 1879.

Comme on voit, je dois les renseignements contenus dans ce dernier appendice au professeur distingué de la célèbre Université Laval de Québec, le docteur F. A. H. La Rue, homme très-savant et à mon égard très-patient, comme je l'ai toujours trouvé dans les nombreuses circonstances dans lesquelles je me suis adressé à lui pour ce qui concerne les intérêts de l'Espagne et du Canada.